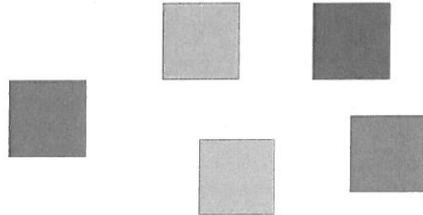


La GAZETTE de Saint - Germain - Laval

ST-GERMAIN-LAVAL



Édition du mois de JUIN - n° 100

Année 2012

100 ème numéro !



© crédits & droits : Olivier MARTIN

Agenda

Méchoui Age d'Or

Samedi 9 juin

Petit Buisson

Tennis tournoi des familles

Samedi 9 juin

Stade de Pontville

Bric à Brac comité des fêtes

Dimanche 10 juin

Nanon

Conseil municipal public

Lundi 11 juin - 20h30

Ancienne mairie

Tournoi football

16 et 17 juin

Stade de Pontville

Fête de la Musique

Jeudi 21 juin dès 19h30

Salle des fêtes

Kermesse

Samedi 23 juin

Ecole de Courbeton

Concert musique ancienne

Vendredi 29 juin - 19h30

Eglise de Saint-Germain-Laval

Journées des familles football

Samedi 30 juin

Stade de Pontville

Stage de Conduite

Samedi 30 juin

La Brosse-Montceaux

Une nouvelle signalétique



CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE ET DE LOCAUX
ASSOCIATIFS Rue de Provins - lieu-dit « Pontville »
77130 SAINT GERMAIN LAVAL



MENUISIER PARQUETEUR

**Philippe
Clairet**

- Fourniture et pose de parquets cloués, collés, flottants
- Dressing sur mesure • Fabrication spéciale

7, chemin des Bachottes - 77130 St GERMAIN LAVAL
06 12 46 59 22 - 01 60 57 08 67 philippe.clairet77@free.fr

sarl **EESM BERMUDEZ**

TERRASSEMENT
EESM


PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
EESM


Siège Social
6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

AB_CP

Plomberie Chauffage
Energies Nouvelles
Création Rénovation

BELKHEIRI
Abdel

01.60.96.58.20
06.88.59.23.24

27. Rue des Louvières
77130 St Germain Laval
abdel.belkheiri@wanadoo.fr



GAZEL

Alimentation Générale
Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

VOUS ACCUEILLE 7j | 7
de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h
et réalise vos travaux de couture

NOUVEAU

Livraisons possibles après 20 heures à **DOMICILE** à partir de 20€ d'achats sur le secteur de Saint-Germain-Laval en appelant au :

06-83-14-31-08
01-64-70-23-72
01-60-74-42-06



NOUVEAU ! Emplacement dégustation sur place

La Cave à Bière
+ de 300 bières...
Allemandes, Anglaises, Belges, Françaises, Portugaises

Sera présente à **MONTEREAU CONFLUENCES**



Bières à emporter
Terrines
Paniers et coffrets-cadeaux
Tireuses à bière (vente et location)
Fûts

Un événement à célébrer ?
Particulier ou entreprise, pensez à louer notre tireuse à bière
Pour votre plus grand confort, nous mettons à votre disposition notre machine à bière d'une capacité de 6 litres pour seulement 15 € avec un large choix de fûts

20 bis rue Jean Jaures - 77130 Montereau Fault Yonne - Tél. 01 60 96 51 68
www.lacaveabiere.fr

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE**

**MARTIN
ALEXANDRE**

DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie creuse (Gardeloup)
77130 St-GERMAIN-LAVAL
Mob. 06 31 67 08 03
Tél. 01 60 74 22 15
alexandre.martin35@orange.fr



Le « camping des Flots Bleus » à Saint-Germain-Laval !

Le dimanche 29 Avril dernier, soixante-dix caravanes se sont installées très rapidement sur le terrain derrière le Lotissement des Louvières à proximité de l'espace multisports.

Les riverains m'ont immédiatement prévenue et je suis allée sur place afin de demander à ces personnes de quitter les lieux puisqu'ils n'avaient aucune autorisation de qui que ce soit. Le responsable que j'ai rencontré, m'a informée qu'ils étaient un groupe d'évangélistes, qu'ils restaient jusqu'au dimanche suivant pour se rendre ensuite à Sens, ville qui possède une aire d'accueil pour les gens du voyage.

J'ai ensuite appelé les services du Commissariat de Police qui sont venus relever les identités de toutes les personnes présentes ainsi que les immatriculations des véhicules.

J'ai également contacté Monsieur le Préfet ainsi que Monsieur le Sous-Préfet qui m'ont proposé trois solutions, à savoir :

- 1^{ère} solution** : expulsion dans un délai de 48 heures avec l'aide des C.R.S. Je n'ai pas un instant imaginé ce scénario,
- 2^{ème} solution** : faire un constat d'huissier dès le lundi matin, contacter un juge et prendre un avocat. Coût d'environ 2.000 € et décision prise une semaine après, soit après le dimanche où le groupe avait décidé de partir,
- 3^{ème} solution** : résoudre ce problème à l'amiable. **C'est cette solution que j'ai choisie.**

Aussi, j'ai mis à leur disposition des conteneurs à ordures ménagères et leur ai rendu visite et ai dialogué plusieurs fois par jour avec eux.

D'après les témoignages que j'ai reçus et ce que j'ai constaté journalièrement, ces personnes n'ont pratiquement causé aucune nuisance : pas de bruits constatés après 22 heures, pas de détritus en partant, pas de violence, ... Il n'y a eu qu'un dialogue agréable et poli envers les voisins qu'ils ont même invités à assister à leur cérémonie religieuse sous leur barnum.

Ce groupe est reparti à la date convenue, le Dimanche 06 Mai 2012 vers 13h00.

Le terrain est certes un peu abîmé, mais nos services techniques interviendront pour niveler les quelques ornières dues au fait que le sol était complètement détrempe.

Ce groupe d'évangélistes, en partant, a fait un don au C.C.A.S. pour compenser l'eau et l'électricité qu'ils ont utilisées.

Même si la venue de ce groupe n'a pas été très dérangeante, nous n'avons pas d'aire d'accueil adaptée pour ce type de rassemblement ; c'est pourquoi j'ai décidé de faire installer tout le long de ce terrain, le long de la route, d'énormes blocs de roche de façon à ce qu'aucun véhicule ne puisse y pénétrer.

**Marie-Claude de SAINT LOUP,
Maire de Saint-Germain-Laval**



Résultats des élections présidentielles



1er tour de scrutin - DIMANCHE 22 AVRIL 2012

NOMBRE D'ELECTEURS	1er Bureau Mairie	2ème Bureau Petit Buisson	TOTAUX
INSCRITS			
Liste Générale	1 269	659	1 928
Liste complémentaire municipale			
TOTAL INSCRITS	1 269	659	1 928
VOTANTS	1 034	524	1 558
BULLETINS NULS	26	9	35
SUFFRAGES EXPRIMES....	1 008	515	1 523
POURCENTAGES VOTANTS	81,48%	79,51%	80,81%

CANDIDATS	VOIX	VOIX	VOIX	Pourcentage
Eva JOLY	8	11	19	1,25%
Marine LE PEN	265	129	394	25,87%
Nicolas SARKOZY	180	113	293	19,24%
Jean-Luc MELENCHON	112	48	160	1,64%
Phillipe POUTOU	18	7	25	0,59%
Nathalie ARTHAUD	4	5	9	0,46%
Jacques CHEMINADE	3	4	7	7,16%
François BAYROU	77	32	109	2,82%
Nicolas DUPONT-AIGNAN	30	13	43	2,82%
François HOLLANDE	311	153	464	30,47%
	1008	515	1 523	

2ème tour de scrutin - DIMANCHE 6 MAI 2012

NOMBRE D'ELECTEURS	1er Bureau Mairie	2ème Bureau Petit Buisson	TOTAUX
INSCRITS			
Liste Générale	1 269	659	1 928
Liste complémentaire municipale	-	-	-
TOTAL INSCRITS	1 269	659	1 928
VOTANTS	1 039	538	1 577
BULLETINS NULS	71	35	106
SUFFRAGES EXPRIMES....	968	503	1 471
POURCENTAGES VOTANTS	81,88%	81,64%	81,79%

CANDIDATS	VOIX	VOIX	VOIX	Pourcentage
François HOLLANDE	537	271	808	54,93%
Nicolas SARKOZY	431	232	663	45,07%

Elections législatives 2012

SEINE-ET-MARNE

3^E CIRCONSCRIPTION

Cantons : Le Châtelet-en-Brie, Montereau-Fault-Yonne, Moret-sur-Loing, Mormant



DATES

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012 en France métropolitaine. Les bureaux de vote n°1 de la mairie et n°2 du Petit Buisson seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

PROCURATION

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix (inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration sauf si celle-ci a été établie à l'étranger). Le citoyen souhaitant établir une procuration doit se présenter en personne au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail, ou au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail.

MODE DE SCRUTIN ET CARACTÈRES DE L'ÉLECTION

Une élection au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Les 577 députés sont élus au suffrage universel direct, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par tous les Français âgés de dix-huit ans au moins, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant pas dans un cas d'incapacité prévu par la loi.

Pour être élu dès le premier tour, il faut obtenir la majorité absolue, c'est-à-dire plus de la moitié des suffrages exprimés, et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Si aucun candidat n'y parvient, il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin auquel ne peuvent se présenter que les candidats ayant obtenu au premier tour un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Pour être élu au second tour, la majorité relative suffit : le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages l'emporte.

Le scrutin a lieu un dimanche, le second tour se déroulant, s'il y a lieu, le dimanche qui suit le premier tour.

LES CANDIDATS DE LA TROISIEME CIRCONSCRIPTION

Scrutin du dimanche 10 juin 2012

Titulaire et (suppléant)

- 1 . Nora CHERIFI (Christian PIKTOROFF)
2. Alain AUCOUTURIER (Corinne JANAC)
3. Catherine VAN CAUTEREN (Almash PATEL)
4. Jean-Luc MAILLOT (Jean PASQUELIN)
5. Patricia INGHELBRECHT (Jean DEY)
6. Dominique LIORET (Bernard FRISINGHELLI)
7. Marie-Lise GEFFROY (Louis LECLERC)
8. Yannick GUILLO (Françoise PARDO)
9. Virginie RECHER (Daniel DOS SANTOS)
10. Geneviève BUFFARD (Frédéric ANDRE)
11. Yves JEGO (Jean-Louis THIERIOT)



Médiathèque du Manoir

Horaires : Mercredi : 10h-12h/14h-18h / Vendredi : 16h-20h / Samedi : 10h-13h

Tarifs : Enfants (- 18 ans) et Etudiants (sur présentation justificatif) > gratuit / Adultes > 10 €
/ Hors commune > 15 €

En ligne : <http://st-germain-laval.bibli.fr> >>>> informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition.



Méli-Mélo Nature

La médiathèque propose aux enfants un moment d'évasion
autour de lectures le **Mercredi à 10h30**

Le mercredi 13 juin 2012

Dans la forêt du paresseux et autres histoires

Du 06 au 30 juin : Entrevues avec la nature

Exposition : La BIODIVERSITE

La biodiversité, représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux mais aussi les races, les gènes et les variétés domestiques.

De très belles photographies de Yann-Arthus Bertrand, tirées de l'exposition « la Terre vue du ciel », pour une immersion au cœur de notre planète, afin de sensibiliser les jeunes au concept de développement durable. Tout public.

Croq'Films

La médiathèque propose **deux mercredis par mois à 16h30**, des projections de DVD pour les enfants.

Pour chaque après-midi, nous vous invitons à nous contacter par mail :

bibliothequestgermainlaval@orange.fr, par téléphone : 09.63.60.03.13 ou à venir à la bibliothèque afin d'obtenir plus d'informations.

Mercredi 13 juin 2012 - Mia et le Migou

Projection adulte : vendredi 15 juin 18h00

Quelques raisons d'espérer par Pierre Dansereau.

Documentaire qui trace un portrait de Pierre Dansereau, professeur québécois, humaniste et écologiste reconnu mondialement pour ses recherches sur les écosystèmes. Le film nous entraîne de la terre de Baffin à la mégapole new-yorkaise, en passant par la Gaspésie et le Brésil.

ACCUEIL ASSISTANTES MATERNELLES

La médiathèque de Saint-Germain-Laval propose aux assistantes maternelles et leurs bambins des rencontres autour du livre et de la musique.

La prochaine rencontre aura lieu le Jeudi 07 juin 2012.

Si cet accueil vous intéresse et si vous avez besoin d'informations complémentaires nous vous prions de bien vouloir contacter la médiathèque au **09.63.60.03.13**.



CONTE JEUNESSE

Le jardin extraordinaire (de 18 mois à 8 ans) par **Laurence Decaux**

C'est l'anniversaire de Maïs et de Cosse, deux petits personnages en pâte à sel.

La tortue se charge du cadeau. Les clowns vers de terre amusent la galerie. Les abeilles jouent de la musique et les papillons volent de joie.

L'escargot se cache dans un chou. Les hérissons apportent trois cailloux magiques...



Mercredi 06 Juin à 10h

CONTE ADULTE

Naturellement contes (à partir de 8 ans) par **Laurence Benedetti**

Pour notre plus grand plaisir elle va nous faire voir la nature d'un autre œil... et l'entendre d'une autre voix.

Laurence Benedetti a commencé à raconter s'adressant à ses débuts plus particulièrement aux enfants. Au fil du temps, des contes et des rencontres elle est passée tout naturellement des enfants aux adultes. Ses histoires s'adressent aux petites comme aux grandes personnes.



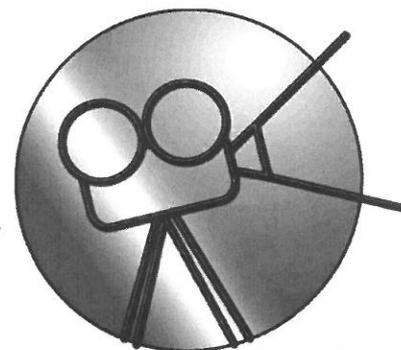
Dimanche 24 Juin à 17h

De fil...en films

Vendredi 1er Juin 20H

La médiathèque lance son ciné-club et vous propose pour la première séance une sélection de courts-métrages.

Gratuit et ouvert à tous



TOURNOI WII

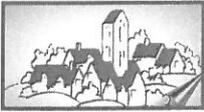
La médiathèque propose aux enfants et aux adultes de s'affronter autour du jeu « Mario Kart ».

Vous pouvez venir vous entraîner aux heures d'ouverture à la médiathèque.

SAMEDI 7 JUILLET à 14 heures

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à partir du 1 er juin soit par téléphone, soit directement à la médiathèque.





Tradition et reconnaissance

C'est en 1889, sur le modèle américain, que le congrès international socialiste de Paris adopte « le 1er mai » comme jour de revendication des travailleurs. Ce n'est que plus tard, que cette journée sera reconnue comme fête légale ». Ce sont par ces mots que Mme de saint Loup, maire de notre commune et entourée de plusieurs conseillers, a accueilli les récipiendaires de la traditionnelle réception symbolique mais non moins importante de ce 1er mai pour la remise des médailles du travail à des Saint-Germanois(e)s méritant(e)s.

« Le 1^{er} mai est fêté chaque année depuis 1892 ; quant à la journée de 8 heures, elle ne fut obtenue qu'en 1919. Il faut se souvenir de ceux qui se sont battus pour la justice sociale, qui ont permis que les travailleurs aient des droits et pas seulement des devoirs. Se souvenir d'eux, pour, unir, bâtir un meilleur avenir pour nos enfants.

Les esprits chagrins diront qu'il s'agit d'une commémoration parmi tant d'autres. Eh bien, ils ont tort de mépriser la fête des travailleurs.

Il est des jours fériés particuliers, comme celui-ci, où nous devons nous souvenir de tous ceux qui ont été ou sont encore victimes du travail, victimes parfois de conditions difficiles dans des usines ou dehors confrontés à la rigueur du froid l'hiver et à l'enfer des chaleurs d'été.

Il fut un temps où tous ceux qui sortaient de l'école, avec ou sans diplôme, avaient du travail dans nos usines, puis ils fondaient leur famille et vivaient au pays, tout simplement.

Aujourd'hui, il faut partir loin, bien loin, pour trouver du travail et nourrir les siens.

Les entreprises se sont modernisées et nous pouvons le dire, les conditions de travail se sont améliorées au rythme de ce que les Grandes Conquêtes sociales ont apporté au monde du travail que nous fêtons aujourd'hui.

Elles se sont améliorées parce qu'évidemment le progrès est passé par là, mais aussi parce qu'il a fallu arracher un à un des droits nouveaux et des lois sociales.

Il est bien rare que des événements comme celui qui nous réunit visent à rapprocher deux termes a priori aussi éloignés : le mot « fête » et le mot « travail ».

La fête évoque le plaisir, la douceur, le bonheur. Le travail évoque souvent comme je l'ai dit tout à l'heure, la pénibilité, la dureté, autant de références a priori bien éloignées de la fête.

Et pourtant, chacun s'accorde à reconnaître que ces mots peuvent être réconciliés et doivent même être réconciliés.

Le travail devrait être mieux partagé avec de nouveaux rapports entre le capital et le travail. Il doit devenir une source de satisfaction. Il doit redevenir une source de satisfaction.

Le fait d'en avoir un, dans une époque où il est inégalement réparti, représente certes en soi un privilège, mais hélas beaucoup trop d'entre nous en sont privés.

Ce travail que vous avez tous, vous qui êtes ici présents ce matin, vous aura je l'espère, apporté une aisance de vie, du bonheur, peut être même et je vous le souhaite du plaisir : le plaisir de fabriquer quelque chose, le plaisir de satisfaire, le plaisir du travail bien fait, le plaisir de choisir sa façon de vivre, de ne pas être dépendant de qui que ce soit.

Car nous le savons tous, le travail nous rend indépendants donc libres et cette liberté il faut tout faire pour la garder. Vive le travail ! »

Après ce court discours, en conclusion Mme le Maire remet les diplômes et fleurs à chacune et chacun avant de partager le verre de l'amitié.



Ont été mis à l'honneur :

- Mme Baratange Delphine, médaille d'honneur agricole (20 ans)
- Mme Dalinda Maria Dacruz Lino, médaille d'argent (20ans)
- M Colnet Robert, médaille d'or (35 ans)
- M Péguillat Serge, médaille d'or (35 ans)
- M Timbert Jean-Claude, médaille d'or (35 ans)
- M Lestoquoy, médaille d'or (35 ans)
- M Sokal, médaille d'or (35 ans)

Michel Husson



Commémoration du 8 mai



Pour ne pas oublier !

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer la victoire marquant la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Notre recueillement, à cet instant est un hommage à nos morts glorieux, à nos combattants, mais aussi à l'évocation de ce que fut ce combat pour la Liberté, pour le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

Ce sont par ces mots que Mme de Saint Loup, maire de Saint-Germain-Laval commença son discours au pied du monument aux morts entourée de nombreux conseillers, représentants des associations patriotiques, porte-drapeaux et Saint-Germanois.

Avant cela, le cortège s'était formé sur le parking du stade de Pontville et devancé par l'harmonie monte-relaise, se dirigea jusqu'au cimetière, lieu de la cérémonie.



Ce fut sous la direction de M Melzassard que la cérémonie se déroula : discours du secrétaire d'état aux Anciens Combattants lu par M Husson, dépôt des gerbes par M Dudillieu pour la mairie et M Hardies, ancien combattant, le tout ponctué par les hymnes de rigueur.

Mme le maire déclara en substance : *« Comme les arbres ont besoin pour grandir, de plonger profondément en terre leurs racines pour croître, un peuple a besoin d'apprendre, de connaître, de respecter son passé.*

Lorsque la paix revient, ce sont surtout des frontières qui s'entrouvrent, ce sont des personnes séparées qui peuvent à nouveau se rejoindre, des familles entières qui se retrouvent, des villages qui voient revenir des maris et des fils, ce sont aussi,

pour la guerre de 39-45, près de cinquante millions de victimes et parmi celles-ci des civils, des femmes, des enfants, dans une proportion bien plus grande que dans n'importe quel autre conflit de l'Histoire Humaine.

Il suffit de peu de mots, de quelques phrases ou d'actes assassins pour que le poison du nationalisme, du négationnisme et de l'antisémitisme s'insinue. N'oublions pas que quelle que soient notre couleur de peau, nos religions, notre sang à tous est rouge : nous sommes égaux.

Soyons vigilants car ces années de guerre ont montré ce que des hommes peuvent être capables de faire, au nom de leur nation, au nom de leur frontière, au nom de leurs convictions et parfois même au nom de rien du tout.



Comme le disait le philosophe allemand Schopenhauer : « L'Histoire est au peuple ce que la conscience est pour un homme. Un peuple qui oublie son histoire est un homme qui perd sa conscience ».

Sans conscience, nous ne pourrions pas appréhender notre présent, nous ne pourrions pas anticiper notre futur.

N'oublions jamais et continuons à construire un monde juste, fraternel et garant de progrès social.

Mme le maire remercia ensuite les porte-drapeaux et invita l'assemblée à partager le verre de l'amitié.



Michel Husson TM



Salon artisanal du Comité des Fêtes

Artisanalelement Vôtre !

Pour sa 8ème édition, le salon artisanal organisé par l'équipe toujours efficace du président Dany Dudillieu, aura une fois de plus tenu toutes ses promesses.

Un éventail de productions tant variées que qualitatives ont surpris et émerveillé les petits et les grands. Les visiteurs ont sillonné les allées entre les poteries, les broderies, les bijoux fantaisie et en pierres semi-précieuses, les compositions florales, les produits malgaches, les confections vestimentaires, la verrerie peinte et autres objets de décorations en bois et tissus. Enfin bref, de quoi, être à la fois embarrassé et tenté dans un choix d'objets si raffinés.



Mme le Maire, entourée de quelques conseillers, des organisateurs, de M Yves Jégo, député, de M Aiello, conseiller général et de Mme Patricia Inghelbrecht honorèrent de leur présence ce beau dimanche de printemps que fut le 1er avril.

L'inauguration eut lieu vers 12 heures et comme à son habitude M Dudillieu et les petites mains qui travaillent dans l'ombre avaient concocté un buffet à la hauteur de ce que peut être la qualité artisanale gastronomique. M Husson, 1er adjoint s'efforça de mettre en valeur et de définir ce que



l'artisanat représente encore comme richesse et innovation, performance et goût, avant que Mme le Maire ne propose de partager le verre de l'amitié.

Nous remercions avec insistance la présence des artisans pour la plupart très fidèles et leurs collègues qui ont participé à la réussite de ce projet renouvelé en 2013.



Michel Husson

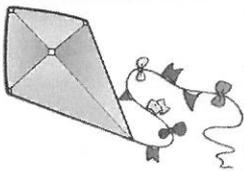
*Adjoint au maire chargé
de la Communication*



Centre de Loisirs « Nathalie »



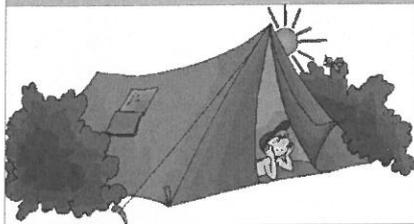
Les Vacances d'été 2012 sont en préparation. Elles se dérouleront du vendredi 6 juillet au lundi 3 Septembre 2012.



Nous proposerons par petits groupes, de nombreuses activités adaptées, sportives, manuelles et ludiques qui agrémenteront les vacances d'été des enfants de 3 à 15 ans.

Il y aura aussi des stages spécifiques pour les préados d'organiser comme cerf-volant, voile, vtt, hand-ball, ...

Si tu aimes les sensations, tu seras le bienvenu. Il y en aura pour tous les goûts.



Le séjour à BUTHIERS sous tente pendant 5 jours se déroulera du **lundi 30 juillet au vendredi 3 août 2012**

avec au programme : escalade, tir à l'arc, piscine, mini-golf et le plaisir de vivre entre copains sous la tente.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et ce jusqu'au 29 juin 2012.



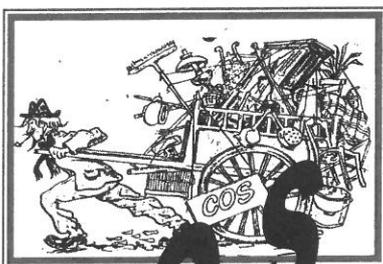
Pour les mercredis de juin 2012, c'est autour de Londres et ses jeux Olympiques que sera donné le coup d'envoi des activités et du thème de la kermesse qui sera la finalité et clôturera ces mercredis de juin.



Pour info :

- >>>> Le pique-nique se fera le mercredi 20 juin 2012 suivi de la sortie.
- >>>> Le mercredi 4 juillet 2012 donnera le ton des vacances d'été.

L'équipe d'animation du centre de loisirs



C.O.S

Dimanche 16 septembre 2012

Parking de la Salle l'Orée de la Bassée, de 8h30 à 18h30
Installation à partir de 7h00

Inscriptions et paiement en mairie avec une pièce d'identité avant le 12/09. Une attestation vous sera remise avec votre numéro d'emplacement

Tarifs : Commune >> 2,50 € le mètre - Hors commune >> 5 € le mètre

RESTAURATION SUR PLACE

19ème VIDE GRENIERS



Communauté de Communes des Deux Fleuves

Emplois en perspective

Les services compétents de la Communauté de Communes des deux fleuves et les élus en charge du développement économique sont des gens persévérants ; et dans un contexte de crise, cette qualité vient d'être récompensée : **de nouvelles entreprises, créatrices d'emplois vont prochainement s'implanter sur la zone d'activités de Saint-Donain, à Marolles et sur le lotissement de Merlange, à Saint-Germain-Laval.**

La société **Faure et Machet**, plus connue sous le nom de F.M.Logistic, propriétaire à Saint-Donain d'un terrain de 20 hectares, acquis en 2003, vient enfin de lancer la construction de son site, qui comportera à terme 50.000m² d'entrepôts. « Depuis plusieurs années, écrit son Président, dans une lettre qu'il vient d'adresser à la C/C2F, nous avons identifié le territoire de la Communauté de communes des deux fleuves, comme un futur barycentre logistique de premier plan et nous avons décidé de lancer une tranche de 12.000m², pour un investissement de 10.000.000 €. Les travaux devraient débuter en juillet 2012 pour une exploitation du site prévue à partir de décembre 2013, créatrice de 50 emplois dès l'ouverture.

Sur la même zone d'activités, la société **B.E.G.Ingénierie**, devrait commencer, à la même période, la construction d'une plateforme multi clients de 63.000m², opérationnelle à partir de décembre 2013. Cette plateforme, devrait générer, en régime de croisière, de l'ordre de 200 emplois.

Enfin, toujours à Saint-Donain, la société de transport **Lucien Robinet T.L.R**, vient de signer une promesse de vente, pour l'achat d'un terrain de 20.000m², où elle a prévu d'installer une succursale, employant une vingtaine de permanents.

Simultanément, la **S.C.I « la Pyramide »** vient d'acquérir un terrain de 11.000m², à Merlange, où s'installera dans un premier temps une entreprise spécialisée dans la vente et la réparation de véhicules anciens et où devraient être aménagés, dans un deuxième temps, des locaux d'artisans.

Le site du Bréau, déjà opérationnel depuis maintenant trois ans, va compléter son centre commercial, par la réalisation d'une zone ludique, comportant un bowling de 18 pistes, un restaurant et une aire de jeux pour enfants de 770m².

Ce panorama ne serait pas complet, sans la mention de l'opération menée actuellement sur la sucrerie, à Montereau, le chantier est en cours, pour construire 2.460m² de magasins et 490m² de bureaux.

Au total, et grâce à son action, la Communauté de communes des deux fleuves, aura, à court terme(2 ans) crée 250 emplois supplémentaires, à plus long terme(5 ans), 500 emplois.

N'en déplaise au blogueur chagrin, qui ne manque pas de se féliciter des déconvenues de la collectivité, dans le difficile travail qu'elle accomplit pour attirer des entreprises sur son territoire, mais oublie de signaler ses réussites.

*Jean Tychensky, conseiller municipal
et Vice-président de la Communauté de communes,
en charge des finances et des budgets.*



SAINT-GERMAIN-LAVAL



COMITÉ des FÊTES
NANON DE 9H À 19H

BRIC A BRAC



**OUVERT AUX PARTICULIERS
ET AUX PROFESSIONNELS**

DIMANCHE 10 JUIN

Renseignements & Inscriptions

Mme HUSSON Marinette

01-64-70-07-66 | 06-37-57-15-30

6 euros les 3 mètres



RESTAURATION-BUVETTE SUR PLACE



Concours maisons fleuries et illuminées



Remise des récompenses aux participants du concours des maisons fleuries et illuminées 2011

En ce dernier vendredi de mars, avaient été conviés en mairie les propriétaires des habitations qui avaient participé aux concours des maisons fleuries ou illuminées de l'année 2011. Pour certains non participants, la municipalité avaient tenu toutefois à les récompenser pour leur goût et leur choix.

L'été arrivant à grands pas et les petites plantations décoratives étant déjà en terre, il ne vous a pas échappé l'envie d'embellir votre environnement pour égayer vos jardinières, terrasses et jardins.

Merci à toutes celles et tous ceux qui par un petit geste simple font de leur rue, leur quartier un petit havre de gaité pour le plaisir des yeux et parfois des narines.

Alors, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie pour être les lauréats du concours de l'année 2012 qui est parrainé par le Conseil Général 77.

Mais avant de parler de cette année, revenons quelques instants sur la soirée conviviale qui a permis à Mme le Maire, Marie-Claude de Saint Loup, M Dudillieu Dany, adjoint au maire chargé des fêtes et cérémonies et M Aiello Léo, conseiller général de notre canton de féliciter les récipiendaires et de leur offrir diplômes et compositions fleuries.

M Dudillieu a remis également à Mme le Maire pour la commune, le diplôme de la fleur de bronze. Ont été récompensés :

Pour les maisons fleuries : Mme et M Barbat, Lebigot, Barthélémy, Vanderbergue, Mme et M Martin,

Pour les maisons illuminées : Mme et M Albert, Mme et M Flamant, Mme et M Rejniak, Mme et M Bray, Mme et M Baptista, Mme et M Aubugeau Christophe,

Hors concours : Mme et M Botrel

Pour les maisons fleuries et illuminées : Mme et M Schlunegger, Mme et M Aubugeau Christian, Mme et M Floch.

La soirée s'est terminée par la traditionnelle photo souvenir et le partage du verre de l'amitié autour des quelques petits fours bien appréciés et réalisés par Mme et M Dudillieu.

Nous vous souhaitons une belle année fleurie et illuminée pour les prochaines fêtes de fin d'année encore un peu loin. En attendant profitons du soleil et des vacances qui approchent pour nous ressourcer.

« Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage au moins semons des fleurs ... » Montaigne



**Pour partager un moment ludique et agréable en famille,
participez au concours départemental
des Villes et Villages Fleuris !**



Vous aimez fleurir votre jardin, votre balcon, votre commerce, votre ferme... Participez au concours départemental des Villes et Villages Fleuris afin d'améliorer votre cadre de vie tout en profitant des bienfaits du jardinage et ainsi contribuer à l'embellissement de votre département.

INSCRIVEZ-VOUS NOMBREUX EN MAIRIE AVANT LE 15 JUIN 2012

Dany Dudillieu, maire adjoint aux fêtes et cérémonies

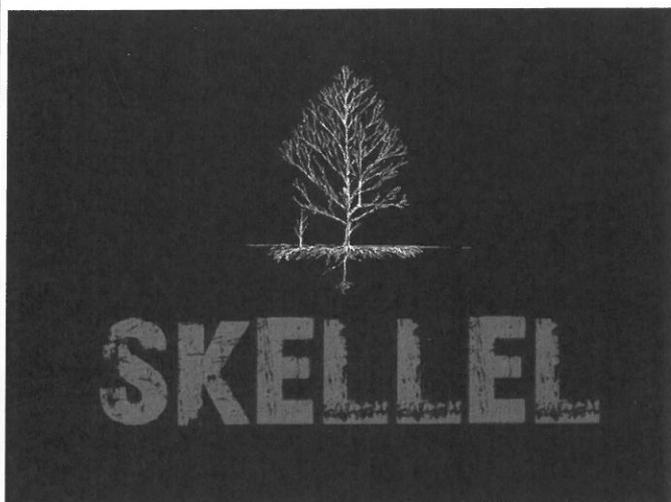


FETE DE LA MUSIQUE

JEUDI 21 JUIN 2012



Vainqueur du tremplin des Jeunes Talents
de Varennes-sur-Seine 2012

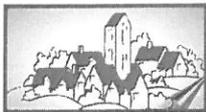


Salle de l'Orée de la Bassée

OUVERTURE DES PORTES A 19H15

BUVETTE SUR PLACE - PATISSERIES

ENTREE GRATUITE



Communauté de Communes : le Budget 2012

Budgets primitifs 2012 de la Communauté de communes des deux fleuves

Le conseil communautaire du 26 mars 2012 a adopté tous ses budgets, dont la composante investissement représente à elle seule 31.358.198€.

Si, l'on déduit de ce chiffre, les 2.203.285€ affectés au remboursement du capital de la dette, tous budgets confondus, la collectivité consacrera en 2012 29.154.913€ à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants(réseaux d'assainissement et d'eau, voiries, pistes cyclables) ,au développement de l'activité créatrice d'emplois sur son secteur et à la construction de son avenir, avec les premières mesures concernant la mise en œuvre de son projet de territoire.

Le budget principal de la communauté de communes des deux fleuves s'équilibre, en fonctionnement à 14.204.397€, en investissement à 11.715.196€. Si en investissement, les chiffres présentés traduisent des dépenses réellement programmées, il convient en fonctionnement de défalquer de la somme, d'une part le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui s'élève à 4.434.294€, d'autre part le montant de la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, soit 5.416.885€, pour avoir une juste idée des dépenses prévues, 4.353.218€.

Ainsi, la collectivité consacre 27,09% de ses recettes pour fonctionner, 5,12% pour rembourser sa dette et 67,77% pour investir, respectant l'esprit de ses textes fondateurs .

Ce budget respecte point par point les quatre principes retenus pour sa construction, lors du débat d'orientation budgétaire :

1° : la collectivité poursuit son désendettement, en n'inscrivant, pour la deuxième année consécutive, aucun emprunt nouveau et en remboursant 1.245.500€ de capital ;

2° : la collectivité dégage, en construction budgétaire, un excédent de fonctionnement supérieur à 2M€ (2.158.700€), qui joint à son résultat de clôture 2011, permet de dégager une somme de 4.434.294€, pour investir.

3° : la collectivité gèle ses dépenses de fonctionnement à hauteur de celles effectivement réalisées en 2011 et diminue notamment de plus de 3% ses charges à caractère général.

4° : le budget amorce comme prévu la réalisation du projet de territoire, tout en prononçant un effort exceptionnel au profit de la voirie.

Sans entrer dans le détail de toutes les opérations engagées, il convient de mentionner :

- le montant des études concernant le projet de territoire : 679.350€
- l'importance des travaux d'entretien et de rénovation de la voirie : 2.844.600€
- la réalisation de pistes cyclables et de chemins de randonnée : 600.650€
- les opérations de mise aux normes de l'espace public pour le personnel à mobilité réduite : 239.200€
- la construction de locaux techniques : 480.000€

Le budget eau de la collectivité est un peu plus modeste, s'agissant de son montant. Il s'équilibre en effet, en fonctionnement à 665.630€, en investissement à 3.413.978€. Il finance pour l'essentiel les opérations de remplacement des vannes et des branchements plomb (460.000€), les travaux de création d'une nouvelle ressource (1.000.000 €) et les études concernant l'interconnexion des réseaux d'alimentation en eaux .

A l'inverse, le budget assainissement se remarque par l'importance des sommes mises en jeu, 4.316.572€ en fonctionnement, 16.229.024€ en investissement. Parmi toutes les opérations prévues, il y a lieu de souligner :

- les travaux de mise aux normes des stations d'épuration de Salins et de Forges : 188.200€
- la création des bassins de rétention des eaux usées en cas d'orage, Scotch club, Baignade et

Bernier : 5.665.000€

- la réalisation des réseaux d'assainissement de Courcelles (1.510.000€) et de Laval (2.401.597€)
- la mise en place des systèmes d'auto-surveillance des stations : 434.000€ .

Dans ce cadre, notre commune est concernée par un certain nombre d'opérations de voirie et d'assainissement :

- 1° : la réfection des trottoirs de Courbeton (tranches 3 et 4) : 156.026€
- 2° : la reprise des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de Nanon et leur branchement sur le réseau de la zone d'activités de Merlange : 272.320€.
- 3° : la rénovation de la voirie de Merlange entre l'ancienne tuilerie et le rond point sur la départementale : 72.653€ .
- 4° : la création d'un trottoir à Tréchy, rue du château d'eau, et l'aménagement de la rue du bois Bailly : 54.959€.
- 5° : le prolongement de la rue de Seine : 30.000€
- 6° : la remise à niveau de la rue de l'ancienne église : 63.000€.

Au total, c'est donc un programme de près de 650.000€, que la communauté de communes mènera à bien en 2012 à Saint-Germain-Laval, auxquels pourrait être ajouté, par décision modificative, la rénovation de la rue de Verdun.

*Jean Tychensky,
conseiller municipal
et Vice-président de la Communauté de communes
des deux fleuves, en charge des finances et des budgets.*



**Eglise de
St-Germain-Laval
à 19h30**



VENDREDI 29 JUIN 2012



**SOIREE EN MUSIQUE ANCIENNE
présentée par les élèves
du Conservatoire Gaston Litaize**

AU PROGRAMME

Purcell - Vivaldi et Garcia-Lorca

Flûtes à bec, violes de gambe, clavecin et guitare



Transport scolaire

Le Conseil Général de Seine-et-Marne organise depuis un an les circuits spéciaux de transports scolaires pour les écoles élémentaires et maternelles.

Pour ce faire, si votre ou vos enfant(s) fréquente(nt) ce transport pour l'année scolaire 2012/2013, il vous faut venir en Mairie compléter le formulaire d'inscription et envoyer votre dossier **impérativement avant le 15 Juillet 2012**.

Un chèque de 12,00 € par formulaire d'inscription, vous sera demandé pour les frais de dossier. Chaque élève recevra une carte de transport SCOL'R pour la rentrée scolaire.

Comme tous les ans à cette époque, il faut aussi penser à acheter la carte IMAGIN'R pour les collégiens et les lycéens afin d'avoir accès aux transports scolaires. Comment faire ?

1 -retirer le dossier auprès de la gare routière, **les dossiers de première inscription sont disponibles en Mairie**,

2 -remplir le dossier de renouvellement ou de première inscription puis le faire tamponner par le futur établissement scolaire de votre enfant et ce avant la fermeture annuelle mi-juillet,

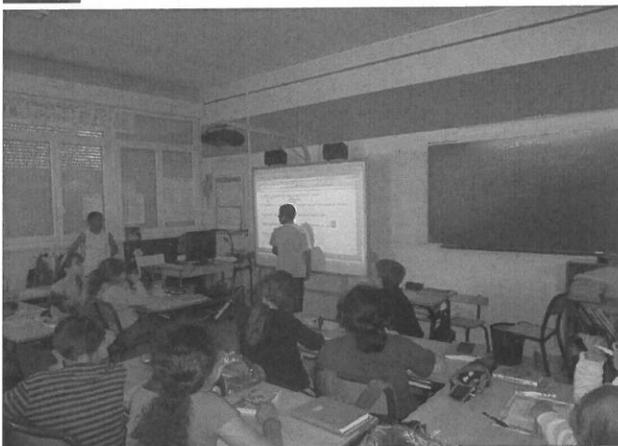
3 -ensuite pour bénéficier de la réduction accordée par le conseil municipal, il faut venir en Mairie pour : **faire noter notre numéro de contrat ainsi que le montant de notre subvention, appliquer le tampon de la mairie**

4 -envoyer le dossier à l'adresse indiquée.

Nous vous rappelons que tous les collégiens et lycéens quel que soit le lieu de leur établissement scolaire peuvent prendre la carte IMAGIN'R. *Simone Mauplot, chargée des Affaires Scolaires*



Tableaux magiques à Courbeton



Depuis le 18 janvier, deux classes supplémentaires sont équipées de Tableau Blanc Interactif (TBI).

Ces nouveaux outils ont rapidement été adoptés par les élèves et par l'ensemble des maîtresses. Désormais il est fréquent que les classes soient échangées afin que tous puissent bénéficier des TBI.

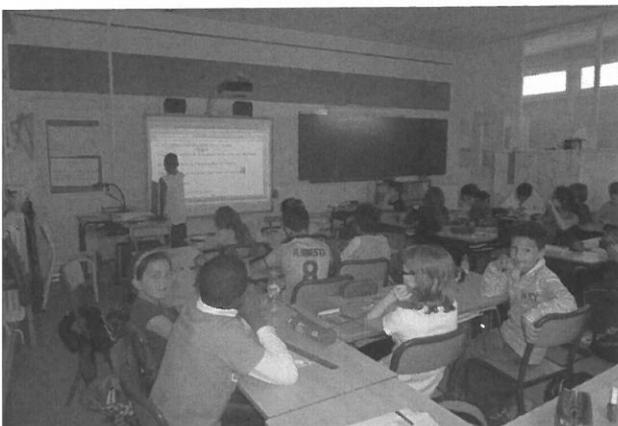
Un grand merci à la municipalité et à l'association « Les amis de l'école » qui ont financé l'achat de ces équipements. *Les enseignantes*

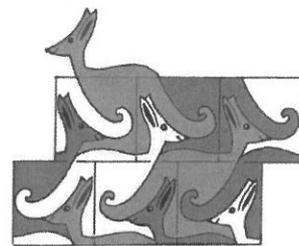
Les élus sont heureux de constater les bienfaits de tous leurs investissements par l'utilisation des ces trois TBI à l'école de Courbeton, très prisés dans les autres écoles environnantes.

Ces nouveaux outils pédagogiques numériques sont à la fois une ouverture supplémentaire pour les enseignants et les élèves sur la connaissance, la culture et les moyens modernes de communication.

TBI : tableau blanc interactif ; TBI : Très Bon Investissement pour la mairie et TBI : Très Bien Intégré à l'école de Courbeton.

Michel Husson, adjoint au maire chargé de la communication





Concours Kangourou _____

Les résultats du concours Kangourou

Au mois de mars, les 151 élèves du cycle 3 de l'école ont participé au concours-jeu Kangourou sur les mathématiques qui s'adresse à tous les élèves de France. C'est une épreuve de logique avec 24 questions.

La distribution des prix (livres, jeux mathématiques) a eu lieu le mardi 22 mai et a récompensé les meilleurs résultats :

En CE2 : 1^{er} : MOINE Nathan, 2^{ème} : MAILLOT Mathis, 3^{ème} : MAILLOT Emmanuel

En CM1 : 1^{er} : DEL PRA Nino, 2^{ème} : NABBAT Sana, 3^{ème} : BERTHIER Thomas

En CM2 : 1^{er} : VALOGNES Sofia, 2^{ème} : BERTIN Thomas, 3^{ème} : FERNANDEZ Célia

Une question-défi pour les vous les grands :

Deux voitures roulent l'une vers l'autre, chacune à 120 km/h.

A quelle distance étaient-elles l'une de l'autre, 15 secondes avant de se croiser ?

- A) 1,5 km B) 750 m C) 1,2 km D) 1 km E) 500 m



Carnaval à Courbeton

Cette année, la « mascarade » a eu lieu le jeudi 15 mars. Les enfants pouvaient venir déguisés à l'école toute la journée et un concours de déguisements a été organisé l'après-midi.



Les enseignantes félicitent les parents pour l'originalité et la qualité des costumes. Ils étaient tous magnifiques. Chaque classe a élu 3 élèves pour l'élection finale. Chaque représentant élu a reçu un livre et les trois premiers de l'école se sont également reçu un jeu de société.

parents qui nous ont aidés lors du goûter.

Un grand merci pour les gâteaux et les crêpes qui ont régalés les enfants après les élections et aux



Cette année, nos trois vainqueurs étaient

- 1^{ère} Mélodie A. (CP) déguisée en reine de cœur
- 2^{ème} Yaren B. (CM1) déguisée en guitare
- 3^{ème} Shany's B. (CE2) déguisée en clown





Classe de découverte pour les CM2 _____



Direction l'Auvergne

Le 11 avril 2012 au petit matin, les 61 élèves de CM2 de l'école de Courbeton, leurs enseignantes et quelques parents d'élèves ont pris la direction de l'Auvergne pour découvrir les volcans de la Chaîne des Puys.

Même si la météo ne fut pas clémente (pluie, neige, froid...) les découvertes furent nombreuses et le paysage époustouflant !

Entre visites, randonnées et ateliers, le groupe est rentré à Saint-Germain-Laval dans la nuit du 13 au 14 avril, fatigué mais ravi de cette classe découverte... Un regret cependant : la trop courte durée du séjour !

Un grand merci encore aux cinq parents (et grands-parents) accompagnateurs pour leur efficacité et leur bonne humeur, ainsi qu'à la municipalité pour sa participation financière importante.



CLUB DE L'AGE D'OR

Un atelier Floral ou l'art de la composition Florale est proposé aux membres du club de l'Age d'Or le dernier mercredi du mois, l'après midi à l'ancienne école du Petit Buisson.

Cette activité dirigée par la fleuriste Patricia a débuté au mois de mars et attire une quinzaine d'adhérentes passionnées par la création florale et amoureuses de fleurs. Elles deviennent des expertes dans l'art d'associer des fleurs avec des végétaux et ce dans les respects des couleurs ainsi que toutes les astuces et techniques pour réaliser leurs propres compositions florales. Grâce au savoir faire de Patricia et à sa sensibilité, elle guide nos adhérentes pour réaliser des bouquets romantiques composés de roses rouges, jaunes et orangées et de fleurs suscitant l'émotion comme le Gerbera. Il existe trente espèces de gerbera principalement utilisées comme plantes ornementales, ressemblant un peu à nos marguerites, elles sont de couleurs vives ou pastel. Il y a en périphérie deux rangées de fleurons de couleur jaune, blanche, orange, rouge ou rose. C'est le cinquième groupe de fleurs coupées au monde (après les roses, œillets, chrysanthèmes et tulipes).

Dans le langage des fleurs la signification du Gerbera est l'amour profond et les tendres pensées.

Revenons à nos adhérentes qui semblent très intéressées par cette nouvelle activité qui malheureusement ne doit pas dépasser plus de quinze personnes par séance pour des raisons matérielles.

Aussi il est recommandé de s'inscrire à l'avance auprès de Denise notre présidente pour y participer. Remercions Patricia pour son professionnalisme et sa gentillesse pour mener à bien l'Atelier Floral à Saint-Germain-Laval.



J.C Martinez, Vice président



LE CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-GERMAIN-LAVAL



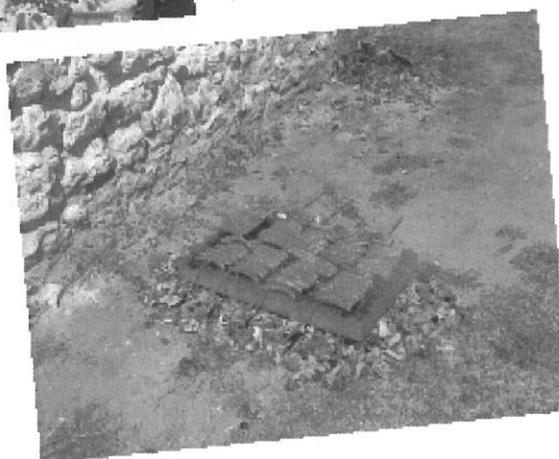
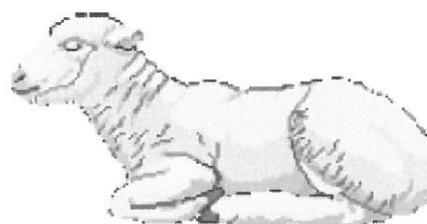
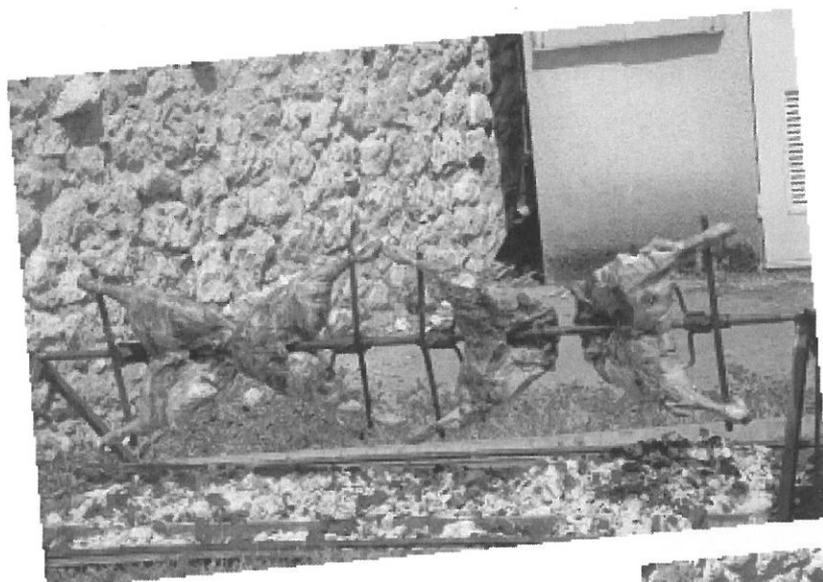
Vous propose son traditionnel



MECHOUI



Samedi 9 juin 2012 à 12 heures Ecole du Petit Buisson



BON DE PARTICIPATION POUR LE:

***MECHOUI samedi 9 juin 2012 à midi Ecole du petit Buisson
A retourner avec votre règlement pour le mercredi 30 mai 2012***

Adhérents PRIX : 17€

Non Adhérents PRIX : 20€

NOM : Prénom :

Nombre de places adhérent : X 17 € =

Nombre de places non adhérent : X 20 € =

Chèque libellé à Club de l'Age d'Or et à adresser à Mme Denise NOIRAULT ou à Mme Michèle CHEVAL

Mme Denise NOIRAULT
4, allées des Lilas Blancs
77130 St. Germain Laval
☎ 01.60.96.20.03

Mme Michèle CHEVAL
5, Impasse des Eperviers
77130 St. Germain Laval
☎ 01.64.32.42.26



ESL Karaté Do



Les interclubs battent leur plein, à Coulommiers puis à Cannes-Ecluse nos adhérents des trois clubs se sont distingués, jugez-en vous-même :

RESULTATS Canne Ecluses :

- Kenny Duffault ESL et Adrien Debotte CSM sont 2ème en minimes,
- Sadette Mizane 1er en minimes.ESL,
- Tim Fanthou 3ème en benjamins,
- Sobel Fangeat et Elsy Duffault sont 3ème en pupilles,
- Juliette Solsona- Pie 2ème en pupilles.
- Lenoir Benjamin 2ème CSM



Félicitations de leurs entraîneurs (Marc, Vincent, Thibault) et ceux des Présidents ; bravo à toutes et à tous !

J.C Maloubier

TAD ? MODE D'emploi !

Cet après midi, Madame TOULEMONDE demande des renseignements au 01 60 96 19 46 sur la carte SIYONNE.

L'opérateur SIYONNE lui envoie un Formulaire de demande de carte

Madame TOULEMONDE renvoie son dossier complet, avec un RIB, au kiosque SIYONNE.

Très rapidement, Madame TOULEMONDE reçoit sa carte SIYONNE par courrier.

Madame TOULEMONDE appelle le 01 60 96 19 46 en précisant son identité et la course qu'elle veut effectuer.

L'opérateur SIYONNE enregistre la demande et lui confirme l'horaire et l'arrêt souhaité.

Madame TOULEMONDE attend à l'arrêt SIYONNE choisi lors de sa réservation.

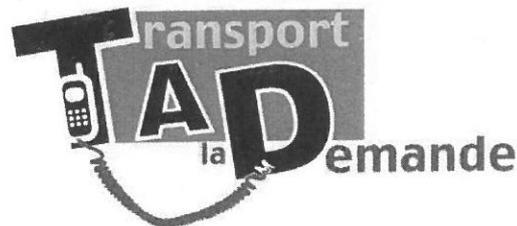
L'opérateur lui fait signer le bon de transport.

**01 60 96 19 46
On vous simplifie la vie !**

transport
TAD
la Demande

SIYONNE

65 ans et + ?
Avec **SIYONNE**
et ma **carte RUBIS**
le **TAD** demande
C'est gratuit !



RESTEZ CONNECTE AVEC LE RESEAU SIYONNE

Retrouvez toutes les informations pratiques du réseau SIYONNE sur : www.reseau-siyonne.fr

Vous pouvez préparer un voyage en Ile-de-France, calculer un itinéraire, retrouver toutes les informations tarifaires, télécharger les fiches horaires, un plan ...

Abonnez vous aux **alertes-réseau** soit par internet ou sms pour être informé en temps réel des éventuelles perturbations du réseau ligne par ligne.



**Vous êtes JEUNE CONDUCTEUR (trice)
ou en APPRENTISSAGE de CONDUITE
en Auto-Ecole / Conduite Accompagnée**

Votre Municipalité en association avec
l'Automobile Club Prévention du site de la
Brosse-Montceaux vous **OFFRE**
un **STAGE** de **CONDUITE** de **PREVENTION**
sur route glissante (pluie, verglas, neige).

SAMEDI 30 JUIN 2012

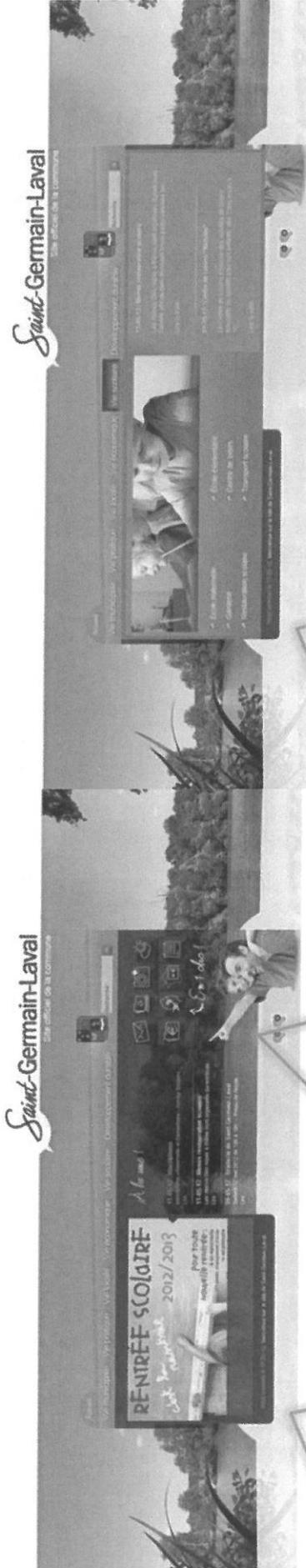
de 9h00 à 12h

NOMBRE DE PLACES LIMITE A 12 PERSONNES
INSCRIPTION OBLIGATOIRE auprès de
Michel HUSSON : 06-27-05-75-05 ou michel.husson1@free.fr



Présentation du nouveau site internet de la commune

Présentation du nouveau site internet de la commune



Actualités « A la une ! »
Les articles du magazine municipal et toute l'actualité en continu et en image.

Actualités
Retrouvez toute l'actualité qui n'est plus « A la une ! ». Elle reste disponible pendant plusieurs jours.

Informations « En 1 clic ! »
Les informations et services en temps réel.

Guide des droits et démarches
Pour vous guider dans vos droits et démarches administratives.

Interactivité des menus

Sous menus détaillés

Plan de site plus lisible

Restauration scolaire
Menus restauration scolaire
Les menus Des repas à même sont proposés durant toute l'année afin de faire découvrir à nos petits convives les différentes cultures du monde. Lire...

Retrouvez également toutes les actualités de la commune sur les outils de réseaux sociaux

Contact
Plan du site
Contact École
1 Rue de Verdun
77130 Saint-Germain-Laval
Tel : 01 64 32 10 62
Fax: 01 64 32 96 09



Communiquez ... oui mais ! _____

Évolutions des normes d'accessibilité

● Mise en œuvre de l'accessibilité pour les services de communication publique en ligne des collectivités territoriale

À compter du mois de mai 2012, le décret n°2009-546 du 14 mai 2009 (pris en application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) impose une mise en œuvre de l'accessibilité (à partir de la publication du décret) pour les services de communication publique en ligne des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent.



● Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations (RGAA)

Le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations a été publié au Journal officiel du 16 mai 2009. Il recouvre l'élaboration d'un Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations (RGAA) qui décrit, avec précision, les règles techniques et ergonomiques à mettre en œuvre dans le respect des standards internationaux. Ce décret énonce aussi les conditions et méthodes d'évaluation et les modalités de suivi. Il précise également les délais de mise en conformité. Le but est de faciliter l'accès à l'information pour tous les publics.

Le Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations (RGAA) définit trois niveaux d'accessibilité. La classification se fait par une notation très à la mode en ce moment, le A, AA et AAA pour la plus perfectionnée. Toutes ces informations sont consultables sur le site :

www.references.modernisation.gouv.fr/rgaa-accessibilite



● Evolution du site internet de la commune

Le site internet de la commune ne répondait pas en intégralité aux exigences définies dans le Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations (RGAA). En tant que collectivité territoriale, nous devons nous conformer aux évolutions concernant la mise en œuvre de nouvelles normes d'accessibilité.

Aujourd'hui, le site internet de la commune développé sur la plate-forme A3W répond aux critères et tests de niveau AA.

www.references.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/RGAA-v2.2_Annexe1-Criteres.pdf

Dernièrement, l'équipe MonClocher.com a opté pour l'utilisation de CMS open source (WordPress, Drupal) en regard des besoins et des observations faits par les utilisateurs. Ce nouvel outil nous garantit un service plus performant, plus simple et plus évolutif tout en répondant à l'ensemble des critères de niveau AA. Il est également possible de rendre conforme notre site à la norme de niveau AAA. Les contraintes techniques imposées, obligent à réaliser de nombreux développements impactant le coût de fonctionnement de notre site internet (souscription à un abonnement permettant de vocaliser le contenu de votre site internet).

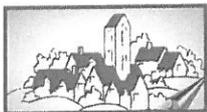
● Insertion de médias ou vidéos sur le site internet de la commune

Il est relativement aisé de rendre les sites conformes mais le principal problème réside dans les médias que nous allons vouloir publier à l'intérieur de notre site.

Vidéo ou média synchronisé :

- **Pour le niveau A** : la version de remplacement est une transcription textuelle (sous-titrage). Celle-ci doit obligatoirement contenir tous les éléments relatifs aux visuels : comme l'indication de textes apparaissant à l'écran, décrivant les actions visuelles, les attitudes, les gestes, ou les changements de scène nécessaires à la compréhension du contenu.

- **Pour le niveau AA** : il faut respecter le niveau A et ajouter des sous-titres pour les médias synchronisés reprenant par écrit les paroles, les bruits, éléments musicaux intonations ou changement d'orateur et au-



tant d'informations nécessaires à la compréhension des contenus en respectant la convention du code des couleurs.

Vous comprendrez que la publication de tous nos médias devient restrictive.

🌐 Réseaux sociaux

Retrouvez également toutes les actualités de la commune sur les outils de réseaux sociaux et de micro-blogs.



D'avance, au nom de tout le Conseil Municipal, je vous souhaite une très bonne navigation sur le site www.saint-germain-laval.fr !

Olivier MARTIN
Conseiller Municipal

Webmaster de la Mairie de Saint-Germain-Laval

Budget communal 2012

BUDGET COMMUNAL 2012



Le conseil municipal a voté le 12 avril 2012 le budget 2012.

Vous trouverez dans les pages suivantes une présentation détaillée des différents postes de recettes et de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, accompagnée des commentaires utiles pour vous en permettre une lecture aussi claire et transparente que possible.

Certains points qui me paraissent importants sont précisés.

Par rapport à la réalisation des comptes de 2011, c'est –à-dire du compte administratif de 2011,

Les recettes de fonctionnement diminuent globalement de 1,82 % (de 2.123.724,00 € à 2.085.195,00 €). Une analyse plus fine montre que :

- **Les contributions directes** (impôts) passent de 1.007.734,00 € à 1.042.375,00 € soit une augmentation de 3,44 %, sans compter la taxe professionnelle supprimée en 2011 et aménagée pour 2010. Elle est due aux bases qui progressent en fonction de l'inflation (+ 1,5%) et surtout à une diminution de base de la taxe professionnelle alors que la commune a maintenu les taux. Toutefois la réforme de la taxe professionnelle nous oblige à reverser au FNGIR une somme de 104.156,00€ ce qui ramène la comparaison de 903.578,00€ à 938.219,00€ d'impôts sur les ménages nets perçus par notre commune. In fine, l'augmentation n'est que de 3,83%. En comparant avec la taxe professionnelle et la contribution économique territoriale qui l'a remplacée les chiffres sont pour 2011 : 920.646,00€ et en 2012 : 964.073,00€, ce qui représente une augmentation réelle de 4,72 % dont 1,50% d'inflation.

- **Les dotations et participations** diminuent de 10,47 % en passant de 822.989,00 € à 736.811,00 €. Il est à noter que les dotations de l'Etat sont en diminution constante ce qui impose à la commune un effort conséquent.

- **Le volume des subventions** reste variable chaque année en fonction de l'importance et de la nature des travaux. Cette année, à la rentrée scolaire et en 2012, la région et le département ne subventionneront plus le ramassage scolaire, mais nous n'aurons plus la dépense à payer d'avance et le département règlera directement les transporteurs. Toutefois le ramassage scolaire restant à notre charge nette

Budget communal 2012, suite



passé de 19.000,00€ en 2011 à 38.000,00€ en 2012. Le département et le STIF ne calculent plus leurs prises en charge comme antérieurement et nous perdons 19.000,00€ par rapport à ce qui était subventionné.

Les dépenses de fonctionnement, qui passent de 1.895.608,00 € à 1.954.879,00 €, soit globalement une augmentation de 3,13% sans le financement des investissements qui peut se faire cette année grâce à la gestion positive de 2011.

Si nous tenons compte du reversement du FNGIR de 104.156,00€, les dépenses réelles sont de 1.791.452,00€ pour 2011 et de 1.850.723,00€ pour 2012, soit une augmentation de 3,31%.

L'élévation de la masse salariale, de 828.459,00 € à 860.000,00 € soit de 3,81 %, est motivée par le choix de la commune d'améliorer les prestations et de réduire les dépenses externes avec les entreprises et d'utiliser le personnel communal pour l'entretien en lieu et place de contrats extérieurs coûteux. De plus, nous avons une charge de 30.000,00€ pour une régularisation de cotisation pour retraite. En réalité, la charge salariale reste stable par le fait du rajeunissement de certains emplois et de la suppression de deux postes non remplacés.

S'agissant du fonctionnement de la commune, il convient de signaler quelques gros postes de dépenses :

- **La participation au fonctionnement du centre de loisirs (110.000,00 €)**
- **Les transports scolaires (48.000,00 €)**
- **L'énergie, eau, électricité, combustibles et carburants (149.000,00 €)**
- **L'entretien et achats de fournitures pour les bâtiments (35.000,00 €)**
- **L'entretien des voies et réseaux et terrains (37.000,00 €)**
- **La contribution au fonctionnement des syndicats intercommunaux (59.973,00 €)**
- **Le fonctionnement du service incendie (39.000,00 €)**
- **Les subventions versées aux associations (55.980,00 €)**
- **Les réserves et le financement de l'investissement pour 228.932,95 €.**

La commune maintient en 2012 son effort d'investissement avec près de 1.453.165,00 € inscrits au budget. Outre le remboursement du capital de la dette (151.588,95 €), ce budget prévoit en 2012 :

- **La réalisation d'équipement de proximité (192.960,00 €)** comprenant notamment des travaux pour les écoles, des aménagements et l'achat de matériels divers.
- **L'achat de véhicules (100.000,00€)**
- **Salle du RU (313.955,00€)**
- **Cantine (440.500,00€)** Mise en place des devis avant travaux et travaux jusqu'en avril 2013.
- **Divers travaux (165.069,00€)**
- **Les travaux d'éclairage public (110.681,00 €)**
- **Les travaux sur la mairie rue de Provins (110.000,00€)**
- **Les travaux de réhabilitation de la maison NOIROT en mairie (20.000,00 €)**

La commune finance sur ses fonds propres et emprunt 64,00% de ses dépenses. Les diverses subventions de la Région, du Département, de l'Etat participent à hauteur de 36,00%.

On remarque une diminution régulière des subventions ou une stagnation et un accroissement des charges directes de la commune.

Pourtant la pression fiscale reste la même depuis 2001 avec le maintien des taux votés sur la commune.

On notera, avec la réforme de la taxe professionnelle de 2010, une diminution de la part payée par les entreprises et un accroissement de celle payée par les ménages même si la commune semble s'être enrichie fiscalement grâce aux taxes d'habitation perçues auparavant par le département et versées maintenant à la commune sans augmentation générale sur les taux de la taxe totale.

Un budget à la fois ambitieux et de rigueur, pour toujours améliorer le cadre de vie et les services rendus, malgré la crise économique qui frappe le pays et les habitants de Saint-Germain-Laval .

Michel FONTAN, Adjoint aux finances.





Budget communal 2012, suite

Compte Administratif 2011

Le compte administratif d'une commune se divise en 2 parties :

Le fonctionnement

* Les Recettes

Prévisions sans le report : 2 033 634,01 €

- Produit des services (cantines,.....) : 64 304,41 €
- Contributions directes (impôts votés) : 1 024 802,00 €
- Déduire reversement du FNGIR : 104 156,00 €
- Contributions directes (impôts votés) NET : 920 646,00 €
- Participations et compensations financières (Etat, Département, Région, Autres) : 1 000 638,79 €
- DIVERS : 59 178,92 €

Pour un TOTAL : 2 148 924,12 €

donc 105,67% des prévisions NON COMPRIS l'excédent 2010 reporté de 152.748,99 €

* Les dépenses

Prévisions sans le CH 023 : 1 967 753,00 €

- >>>> à caractère général : 538 326,63 € dont
- Fournitures pour le personnel technique : 44 782,48 €
- Entretien des bâtiments : 2 954,30 €
- Scolaires : maternels et primaires : 13 398,25 €
- Transports : 63 611,95 €
- Charges de personnel : 828 459,48 €
- Charges financières : 61 927,98 €
- Autres charges : 358 891,38 € dont élus : 62 644,71 €
- CCAS : 17 600,00 €
- Centre de loisirs et garderie : 130 000,00 €
- Associations : 44 720,00 €
- Comité des fêtes : 4 000,00 €
- Syndicats intercommunaux : 99 700,42 €
- Divers et opérations d'ordre 108 002,75 € dont FNGIR 104 156,00 €
- Autres : 3 846,75 €

Pour un TOTAL : 1 895 608,22 €

donc 96,33% des prévisions EXCEDENT de fonctionnement 2011 253 315,90 €

Ajouter excédent des années antérieures 152 748,99 €
EXCEDENT cumulé au 31/12/ 2011 406 064,89 €

Les investissements

*Les dépenses

- Autres CH 21 : 14 298,55 € (report : 10 000,00 €)
 - Matériel : 117 453,43 € (report : 16 260,00 €)
 - Matériels CH 21 : 36 794,99 €
 - Eglise : 11 080,88 € (report : 5 940,00 €)
 - Bibliothèque : 20 647,23 €
 - Ecoles-travaux : 10 455,39 €
 - Maison Noiroit mairie rue de Verdun : 487 840,93 € (report : 20 000,00 €)
 - Salle polyvalente Orée de la Bassée : 4 839,96 €
 - Centre de loisirs : 915,60 €
 - Vestiaire stade : 11 584,48 €
 - TRAVAUX DIVERS : 8 293,00 € (report : 1 500,00 €)
 - Salle du Ru : 31 306,50 € (report : 293 955,00 €)
 - Salle polyvalente de Courbeton : 21 653,10 €
 - Eclairage public Courbeton (2ème tranche) : 46 020,28 € (report : 110 681,17 €)
 - Terrain Foot : 1 307,76 €
 - DIVERS INVESTISSEMENTS : 13 674,58 € (report : 8 800,00 €)
- TOTAL INVESTISSEMENT : 838 166,66 € (report : 467 136,17 €)
Remboursement Capital emprunt Annuité 2011 : 171 050,41 €
TOTAL INVESTISSEMENT : 1 009 217,07 € ET REPORTS : 467 136,17 € SOIT UN TOTAL GENERAL DE : 1 476 353,24 €
Avec pour mémoire le déficit d'investissement de 2010 : 0 €

*Les Recettes

- Les subventions liées aux programmes dans la limite de 80 % pour un montant cette année de : 286 522,30 € (report : 193 440,50 €)
 - Les retours de T V A sur travaux : 88 850,63 €
 - La taxe locale d'équipement : 24 196,00 €
 - Les réserves (vu au compte administratif 2010) : 128 437,79 €
 - Les ventes de patrimoine : 365,75 €
 - EMPRUNTS : 200 000,00 € (report : 200 000,00 €)
 - Divers : 39 660,99 €
- Pour un MONTANT de : 768 033,46 € ET REPORTS de 393 440,50 €

SOIT UN TOTAL DE : 1 161 473,96 €

RESULTAT DE 2011 EN INVESTISSEMENT : -241 183,61 €
EXCEDENT REPORTE DE 2010 : 7 430,98 €
AINSI L'EXCEDENT ou déficit GLOBAL D'INVESTISSEMENT AVANT REPORTS SE TROUVE A : -233 752,63 €
APRES REPORTS LE DEFICIT GENERAL EST DE : -307 448,30 €
IL FAIT L'OBJET DE L'AFFECTATION SUR RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT DE 406 064,89 €
CE QUI RAMENE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE A : 98 616,59 €
On voit ainsi que les excédents de la section de fonctionnement alimentent les opérations de la section d'investissement.

Compte administratif du Centre de Loisirs 2011

Le fonctionnement

*Les dépenses

- Prévisions sans le CH 023 : 278 340,00 €
- A caractère général : 77 814,14 €
- Charges de personnel : 190 950,79 €
- Autres charges : 91,35 €

TOTAL : 268 856,28 €

donc 96,59 % des prévisions

*Les Recettes

Prévisions sans le report : 275 661,97 €

- Produit des services (cantines, garderie, CDL) : 109 882,22 €
- Participations et compensations financières : 154 242,30 €
- DIVERS : 455,68 €

TOTAL : 264 580,20 €

donc 95,98 % des prévisions

DEFICIT de fonctionnement 2011 : -4 276,08 €
Ajouter excédent des années antérieures : 7 313,50 €
EXCEDENT cumulé au 31/12/ 20 : 113 037,42 €

L'investissement

*Les dépenses

- Matériel, mobilier, outillage : 1 740,25 €
- TOTAL INVESTISSEMENT : 1 740,25 €**
SOIT UN TOTAL GENERAL DE : 1 740,25 €
AVEC LE DEFICIT REPORTE 2010 : 1 732,83 €
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT 2010 : 3 473,08 €

*Les Recettes

- Les réserves (vu au compte administratif 2010) : 1 732,83 €
 - Les subventions liées aux programmes : 364,53 €
- Pour un MONTANT de : 2 097,36 € sans report
SOIT UN TOTAL DE : 2 097,36 €
RESULTAT DE 2011 EN INVESTISSEMENT : -1 375,72 €
IL FAIT L'OBJET DE L'AFFECTATION SUR RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT DE 3 037,42 €
CE QU RAMENE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE A : 1 661,70 €

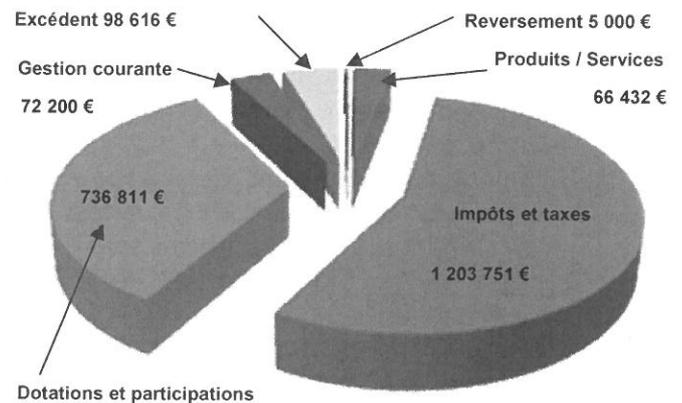
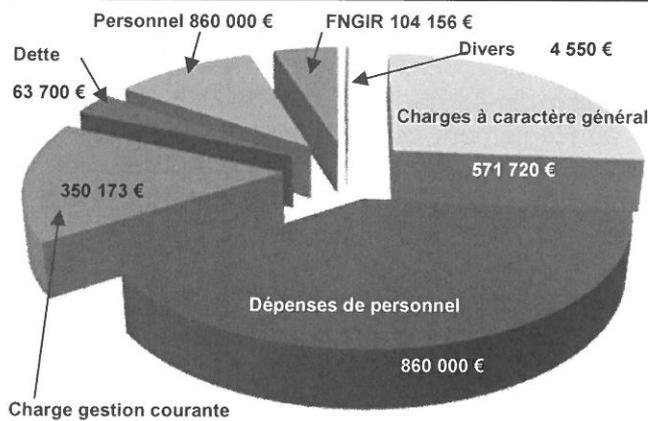
Michel Fontan, adjoint aux Finances



Budget communal 2012, suite

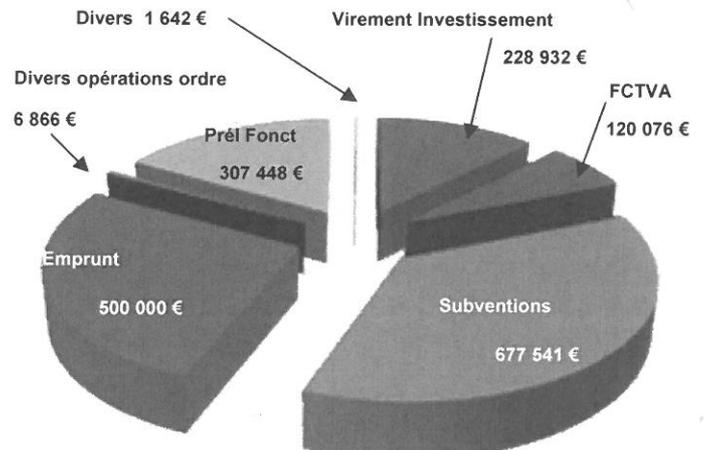
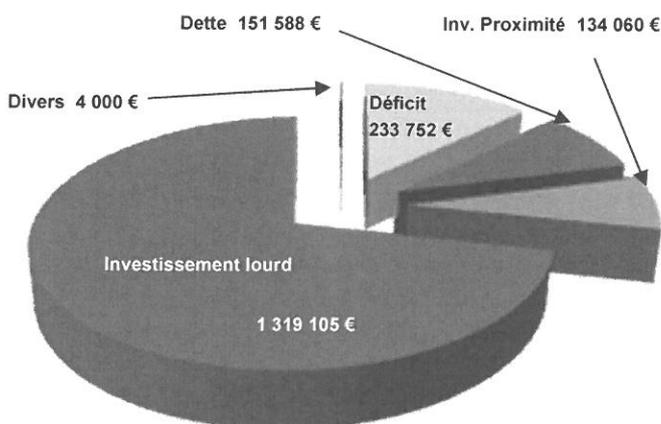
BUDGET FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
Charges à caractère général	572 300,00 €	26,21%	Produits de services	66 432,95 €	3,04%
Dépenses de personnel	860 000,00 €	39,38%	Impôts et taxes	1 203 751,00 €	55,12%
Charges de gestion courante	350 173,00 €	16,03%	Dotations et participations	736 811,00 €	33,74%
Intérêts de la dette	63 700,00 €	2,92%	Produits de gestion courante	72 200,00 €	3,31%
Virement section investissement	228 932,95 €	10,48%	Excédent antérieur	98 616,59 €	4,52%
Reversement FNGIR (ex T.P.)	104 156,00 €	4,77%	Reversement sur salaires	5 000,00 €	0,23%
Divers	4 550,00 €	0,21%	Divers	1 000,41 €	0,05%
Total	2 183 811,95 €	100,00%	Total	2 183 811,95 €	100,00%



BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
Déficit antérieur	233 752,63 €	12,69%	Virement section fonctionnement	228 932,95 €	12,43%
Remb. du capital de la dette	151 588,95 €	8,23%	F C T VA	120 076,24 €	6,52%
Investissement de proximité	134 060,00 €	7,28%	Subventions	677 541,52 €	36,77%
Investissement lourd	1 319 105,43 €	71,59%	Emprunt	500 000,00 €	27,14%
Divers (opérations d'ordre)	4 000,00 €	0,22%	Produits de cession	0,00 €	0,00%
			Divers (opérations d'ordre)	6 866,00 €	0,37%
			Prélèvement sur fonct.2010	307 448,30 €	16,69%
Divers		0,00%	Divers	1 642 €	0,09%
		0,00%	Excédent antérieur	0,00 €	0,00%
Total	1 842 507,01 €	100,00%	Total	1 842 507,01 €	100,00%





Conseil municipal public du 12 avril 2012

PRE-

SENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs HUSSON Michel, DUDILLIEU Dany, TYCHENSKY Jean, FONTAN Michel, HALLART Frédéric, BERTHIER Hervé, MARTIN Olivier, MARTINEZ Jean-Claude, GORACY Gilles, MADELENAT François, Mesdames CHEVAL Michèle, LAFONT Françoise, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, DERVILLEZ Isabelle, LE BEUX Véronique,

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MAUPLOT Simone, représentée par M. HUSSON Michel,
- M. HAAS-FRANGI Daniel, représenté par M. MADELENAT François,
- M. BAYOL Guy, représenté par M. MARTINEZ Jean-Claude,
- M. TRONCY Dany, représenté par M. BERTHIER Hervé,
- Mme MIALON Corinne, représentée par M. TYCHENSKY Jean,

ABSENTS : M. MILANO Serge,

Secrétaire de séance : M. MARTIN Olivier

ORDRE DU JOUR

Modification du Règlement du Cimetière de Saint-Germain-Laval

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les modifications au Règlement du Cimetière de Saint-Germain-Laval, comme suit :

* **l'Article 3 du Règlement du Cimetière, pour l'affectation des terrains,** en y ajoutant :

- un emplacement pour des cavurnes,
- un carré confessionnel musulman,

* **l'Article 85 du Règlement du Cimetière (Titre XIII – Règles applicables à l'espace cinéraire),** comme suit :

- *Un columbarium, un jardin du souvenir et un jardin d'urnes sont mis à disposition des familles pour leur permettre d'y déposer les urnes ou d'y répandre les cendres.*
- *Les cavurnes sont attribuées aux mêmes conditions que les autres concessions et permettent d'y inhumer des urnes.*
- *Les familles pourront poser sur la cavurne une plaque ou un monument de leur choix sur une superficie maximum de 1 m².*

Tarifs des concessions du Cimetière de Saint-Germain-Laval à compter du 1^{er} Mai 2012

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- *d'entériner l'emplacement des cavurnes le long du mur d'enceinte à droite en entrant dans le cimetière,*
- *d'entériner l'emplacement du carré confessionnel musulman, situé derrière l'espace cinéraire (jardin du souvenir),*
- *de revoir les tarifs des concessions et des casiers du columbarium,*
- *de fixer le tarif des concessions, comme suit :*

Type de concessions	15 ans	30 ans
Traditionnelle	45 Euros	90 Euros
Casier du Columbarium	75 Euros	150 Euros
Cavurne	60 Euros	120 Euros

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} Mai 2012.

Tarif de la Salle du Petit Buisson à compter du 1^{er} Mai 2012

Madame le Maire expose au Conseil que, suite aux travaux d'aménagement de la Salle du Petit Buisson située au rez-de-chaussée de l'ancienne école, il convient de fixer un tarif de location pour ladite salle, à hauteur de 100,00 € (cent euros) pour le week-end.

Il est précisé que cette salle sera uniquement réservée aux personnes résidant la Commune de Saint-Germain-Laval.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer à 100,00 € le tarif de location de la Salle du Petit Buisson pour le week-end.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE – Année 2012**Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2011 – Affectation du résultat de 2011**

Le Compte de Gestion 2011 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Total dépenses: 1.895.608,22 €
- Total recettes: 2.301.673,11 €

Section d'investissement :

- Total dépenses: 1.009.217,07 €
- Total recettes: 775.464,44 €

Le résultat de clôture présente un excédent 172.312,26 € (déficit d'investissement de 233.752,63 € et excédent de fonctionnement de 406.064,89 €).

Le Compte Administratif 2011 fait apparaître les mêmes résultats.

Le Compte de Gestion 2011 et le Compte Administratif 2011 sont approuvés à l'unanimité.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de l'affectation du résultat 2011, comme suit : report en fonctionnement au R002 : 98.616,59 €.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012. Comme les années précédentes, il n'y aura pas d'augmentation de ces taux.

Il est donc proposer les taux suivants pour 2012 :

- Taxe d'habitation : 19,68
- Taxe foncière (bâti) : 23,50
- Taxe foncière (non-bâti) : 76,57
- CFE : 19,87

Le produit attendu sera donc de 1.060.516 €

M. FONTAN indique que les bases ont augmenté d'environ 1,5 à 2 %. Il fait remarquer qu'il faut reverser 104.156 € pour les communes qui ont perdu de grosses taxes professionnelles.

M. MARTINEZ fait remarquer qu'il n'y a effectivement aucune augmentation des taux, mais que les bases augmentent. Il propose que la Commune absorbe l'augmentation des taux prévus.

M. FONTAN indique que cela n'a jamais été fait.

M. TYCHENSKY a fait quelques calculs entre 2001 et 2011 ; il indique qu'il y a eu une augmentation des bases : ex. taxe foncière générale +45 % et pour Saint-Germain-Laval + 18,18 %, cela est tout à fait normal, soit environ 1,80% de l'augmentation des bases. De 2001 à 2009, la taxe d'habitation a augmenté de 53,69 % et + 29,95 % par la partie Saint-Germain-Laval. Tôt ou tard, dans quelques années, il faudra s'interroger si l'on peut compenser systématiquement les augmentations des bases. Pour les bas revenus, cela pèse dans leur budget. Il faudrait que le Conseil puisse amortir cette augmentation l'année d'après.

M. FONTAN précise qu'en ce qui concerne la taxe d'habitation, la Commune a pris une partie de la taxe qui allait avant au Département, les ménages paient toujours la même chose, mais uniquement pour la commune. Sur ce gain, l'Etat reprend 104.156 tous les ans pendant 20 ans, cela correspond à deux années d'impôts : 2.100.000 €.

M. TYCHENSKY précise, pour la taxe d'habitation, qu'il a arrêté les calculs en 2009, pour pouvoir comparer ce qui est comparable. Il en profite pour revenir sur une affirmation, selon laquelle la commune serait perdante avec la réforme de la taxe professionnelle. En prenant en compte tous les éléments, la contribution foncière des entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, les dotations de compensation, mais également les fonds de péréquation national et départemental de la taxe professionnelle, le reversement au fond national de garantie individuelle des ressources la commune a touché, avec l'ancienne taxe professionnelle, en 2007 : 877.759 €. en 2008 : 924.147 € ; en 2009 : 945.892 € ; avec la



nouvelle taxe professionnelle, en 2010 : 1.012.155€ ; en 2011 : 1.035.398€ ; soit une augmentation de 9,49% depuis 2009. La commune ne fait donc pas partie des collectivités perdantes.

M. FONTAN ne partage pas cet avis, car il indique qu'à l'époque, la Commune avait le fonds national, le fonds départemental, ... le tableau comparatif avait déjà été fait et transmis au Conseil.

M. TYCHENSKY maintient que l'on est gagnant par rapport à 2009, puisque les ressources des quatre taxes ont augmenté de près de 10% en tenant compte des fonds de péréquation national et départemental.

M. FONTAN indique qu'une entreprise présente sur la zone a apporté environ 25.000€. Il précise que les entreprises participent aujourd'hui pour 18.141€ alors qu'avant en 2009, elles participaient pour 90.000€. Les ménages paient donc pour les entreprises, ils ont augmenté leurs impôts.

M. HUSSON répond à M. MARTINEZ quant au fait de revoir les taux pour absorber les écarts. Cela sera abordé l'année prochaine et il regrette que ce ne soit pas l'Etat qui fasse cet effort.

M. FONTAN précise que si l'on diminue un taux, on doit les diminuer tous.

M. HUSSON indique que ce débat est ouvert pour l'année prochaine et rappelle que la commune a fait l'effort de ne pas augmenter les taux depuis 10 ans, alors qu'auparavant ces taux ont été augmentés.

M. FONTAN tient à souligner que la Commune n'a pas bougé les taux depuis 10 ans.

M. TYCHENSKY reprecise que ce n'est pas parce que les taux ne sont pas changés, que les bases n'ont pas augmenté de 2%, cela fait une augmentation pour le contribuable.

M. HUSSON fait un parallèle avec les subventions et aides pour les projets, il aimerait qu'elles soient aussi en augmentation dans la même proportion que les bases des impôts.

M. FONTAN indique qu'actuellement ces aides sont sur une base de 45 %, alors qu'avant elles étaient aux alentours des 80 %. Il regrette que ce débat n'ait pas eu lieu lors des réunions de travail.

Mme le Maire clôt ce débat et passe au vote.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012, comme suit :

- Taxe d'habitation : 19,68
- Taxe foncière (bâti) : 23,50
- Taxe foncière (non-bâti) : 76,57
- CFE : 19,87



Tarifs Cantine Elémentaire à compter du 06 Juillet 2012

Le Conseil modifie, à l'unanimité, les tarifs de la Cantine Elémentaire à l'Ecole de Courbeton à compter du 06 Juillet 2012, comme suit :

TARIFS DE LA CANTINE ELEMENTAIRE

Ecole de Courbeton

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € / T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

Nbre d'enfants	COMMUNE			HORS COMMUNE
	PRIX DU TICKET PAR ENFANT			PRIX DU TICKET PAR ENFANT
	T1	T2	T3	Prix
I	3,35 €	3,65 €	4,00 €	4,00 €
2 et plus	2,95 €	3,25 €	3,60 €	3,60 €



Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2012

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 200.000 € auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- Montant : 200.000,00 €
- Durée : 12 mois
- Index de référence : T4M (moyenne mensuelle des EONIA)
- Marge : 1,20%
- Intérêts : trimestriels
- Base de calcul : exact/360 jours
- Remboursement anticipé : possible à tout moment sans indemnité financière
- Tirage minimum : 5.000,00 €

Vote du Budget primitif Commune 2012

Le Conseil décide, avec 16 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. Martinez, M. Bayol, M. Madelenat, M. Haas-Frangi, Mme Mialon), **d'adopter le Budget Primitif Commune 2012**, équilibré en dépenses et en recettes à :

- Section de Fonctionnement : 2.183.811,95 €,
- Section d'Investissement : 1.842.507,01 €.

M. MARTINEZ demande des explications sur les recettes inscrites aux chapitres 74, 75, ...

M. FONTAN répond qu'il s'agit de produits de gestion courante, les subventions, les produits exceptionnels, des produits divers. Il précise que ce ne sont pas des recettes exceptionnelles.

M. MARTINEZ demande des explications sur les recettes pour le programme de la cantine au niveau de la Région, du Département, de l'Etat (DETR), le Député... ? Il demande si l'on a l'assurance de bien avoir ces recettes.

Mme le Maire répond que le programme de construction du restaurant scolaire a été inscrit au budget, car il faut faire auparavant toutes les demandes de subventions. Pour le Conseil Général, cette action est inscrite dans le programme du Conseil CONT'A.C.T. La demande de D.E.T.R. est en cours auprès des Services de l'Etat. Celles auprès du Conseil Régional ainsi que du Député (réserve parlementaire) sont également en cours. Elle invite M. MARTINEZ à venir à la Mairie pour consulter ce dossier.

M. MARTINEZ fait lecture du compte-rendu de la commission enseignement avec les précisions sur le début de la construction.

Mme le Maire répond que ce projet est indispensable pour la commune car il n'est plus tolérable de faire déjeuner les 150 rationnaires dans le local actuel.

M. TYCHENSKY indique que le projet de la cantine est ficelé, mais que les plans n'ont pas encore été présentés au Conseil. Les travaux ne démarreront pas avant octobre ou novembre prochain. Il faut attendre le permis de construire. On aurait pu faire une inscription de 110.000 € de travaux en ne tenant compte que des recettes sûres et prendre ensuite des décisions modificatives lorsque les autres subventions nous auraient été notifiées.

Mme CHEVAL ne comprend pas où il veut en venir. On sait que l'on n'aura pas à déboursier tout de suite le montant des travaux et que les recettes viendront après.

Mme le Maire indique que ces subventions devront être données car la construction d'un restaurant scolaire est un projet prioritaire.

M. FONTAN donne un exemple pour un autre projet, d'il y a 2 ans, on avait inscrit moins et la commune a reçu plus. Là, pour le restaurant scolaire, on a droit à 10 % de plus car nous ne sommes pas une commune riche. Le budget est une prévision, il est normal d'inscrire ce qui est prévu de nous attribuer en matière de subventions. On a plus depuis 2 ans pour la réalisation de ce projet. Le prochain budget sera voté en avril 2013, il faudra alors faire des inscriptions plus réelles pour permettre des paiements jusqu'au vote du prochain budget. Il faut donc inscrire dès cette année une provision pour commencer les travaux et les recettes qui sont prévues, c'est que ce l'on vote au BP 2012.

M. TYCHENSKY maintient qu'il faut porter les recettes dont on est sûr.

M. FONTAN indique que les quatre instances qui financent ce projet, ont confirmé les sommes en recettes. De plus, il s'étonne que, lors de l'examen du budget en conseil de travail, aucune question à ce sujet n'a été posée, tant sur les recettes que sur le financement.

M. HUSSON précise que, depuis 2001, nous avons toujours reçu les recettes qui nous étaient promises et certaines ont été données durant les périodes électorales.

M. TYCHENSKY indique que nous avons un député qui nous aide beaucoup.

M. FONTAN donne lecture des subventions inscrites pour 2012 :

- | | |
|---|--|
| - A.C.S.G. : 4.500 € | - Archerie de Pontville : 400 € |
| - Judo Club Saint Germain : 3.700 € | - E.S.L. : 22.600 € |
| - Les Z'Artistes : 800 € | - Club Echecs : 600 € |
| - Club de l'Age d'Or : 2.000 € | - Tennis : 1.250 € |
| - Les Arts de la Danse et du Spectacle : 800 € | - A.A.Vi.M. SUD 77 : 800 € |
| - Anciens du Centre Hospitalier de Montereau : 50 € | - C.F.A. de l'Aube : 60 € |
| - Ass. A.C. Ju. S.E. : 100 € | - Section F.C.P.E. de Montereau : 50 € |
| - COS Personnel Communal St-Germain-Laval : 4.300 € | - Ass. Cent Familles : 1.000 € |
| - Coopérative scolaire Brin de Vie : 2.200 € | - Coopérative scolaire des Mûriers : 1.200 € |



- Ass. ABEILLE : 500 €
- Collège Paul Eluard 2011 (148 élèves à 15 €) : 2.220 €
- Collège Paul Eluard 2012 (160 élèves à 15 €) : 2.400 €
- Divers : 250 €
- Comité des Fêtes : 4.000 €
- Croix Rouge Française : 200 €

soit un total de 55.980 €.

M. MARTINEZ fait une remarque quant à la subvention attribuée à l'association Abeille. C'est une association qui a été montée par M. JEGO pour un parc Napoléon ; il est contre le principe de l'attribution des 500 € car aucun projet n'a été présenté.

Mme le Maire indique que ce dossier a été présenté au dernier conseil de travail et le dossier était sur la table pour consultation.

M. TYCHENSKY indique que ce n'est pas une association de M. JEGO, mais une association privée, avec une participation de l'Etat.

M. FONTAN répond qu'il était présent lors du vote des statuts. C'est une association de loi 1901. Il y aura une 1^{ère} réunion approbative. Il y aura des capitaux privés et des capitaux publics avec certainement des capitaux de l'étranger car c'est une association qui regroupe d'autres pays. Il ne s'agit pas d'une association politique.

BUDGET PRIMITIF CENTRE DE LOISIRS « NATHALIE » - Année 2012

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2011 – Affectation du résultat de 2011

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2011 sont adoptés à l'unanimité. L'affectation du résultat de 1.661,70 € est adoptée à l'unanimité.

Tarifs Cantine Maternelle à compter du 06 Juillet 2012

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs de la Cantine Maternelle à compter du 06 Juillet 2012, comme suit :

TARIFS DE LA CANTINE MATERNELLE

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € / T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

Nbre d'enfants	COMMUNE			HORS COMMUNE
	T1	T2	T3	Tarifs
1	3,35 €	3,65 €	4,00 €	4,00 €
2 et plus	2,95 €	3,25 €	3,60 €	3,60 €

Tarifs Garderie pré-post scolaire à compter du 06 Juillet 2012

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs de la Garderie pré-post scolaire à compter du 06 Juillet 2012, comme suit :

TARIFS DE LA GARDERIE PRE-POST SCOLAIRE

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € // T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € // T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

Prix Maternelle et Élémentaire

Nbre d'enfants	Horaires	COMMUNE			HORS COMMUNE	
		T1	T2	T3	Horaires	Tarifs
1	1 heure	2,20 €	2,30 €	2,40 €	1 heure	2,75 €
1	¼ heure	0,55 €	0,60 €	0,65 €	¼ heure	0,70 €
1	2 heures	3,75 €	3,90 €	4,05 €	2 heures	4,20 €
1	6h30-8h35	3,75 €	3,90 €	4,05 €	6h30-8h35	4,20 €
1	16h30-19h30	5,40 €	5,56 €	5,80 €	16h30-19h30	6,10 €

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS « NATHALIE »

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € / T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

PRIX JOURNEE COMMUNE PAR ENFANT

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	8,05 €	9,55 €	10,60 €	4,70 €	5,90 €	6,60 €
2	7,05 €	8,15 €	9,50 €	4,10 €	4,90 €	5,90 €
3	6,65 €	7,45 €	8,50 €	3,70 €	4,20 €	4,90 €

SUPPLEMENT

Nbre d'enfants	Séjours hebdomadaires par enfant	Forfaits hebdo. sportifs par enfant	
		Base de Loisirs	Activités nautiques, VTT
1	81,00 €	15,75 €	26,25 €
2	75,00 €	15,75 €	26,25 €
3	70,00 €	15,75 €	26,25 €

JOURNEE EQUITATION	
Supplément	13,00 €

FORFAIT SORTIE	5,35 €
----------------	--------

Centre de Vacances pour 14 JOURS		
Nbre d'enfants	Tarifs	
par enfant	1	452,20 €
par enfant	2	392,00 €
par enfant	3	350,00 €

Centre de Vacances prix journée		
Nbre d'enfants	Prix	
Par enfant	1	32,30 €
Par enfant	2	28,00 €
par enfant	3	25,00 €

TARIFS ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE

PRIX DE JOURNEE HORS COMMUNE PAR ENFANT

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
22,50 €	18,50 €

SUPPLEMENT

Séjours hebdomadaire par enfant	Forfaits hebdo sportifs par enfant	
	Base de loisirs	Activités nautiques, VTT
98,00 €	18,50 €	35,00 €

JOURNEE EQUITATION	
Supplément	16,50 €

CENTRE DE VACANCES - SEJOURS 14 JOURS PAR ENFANT	
ASE	Autres
990,00 €	995,00 € (6 à 12 ans)
990,00 €	995,00 € (12 à 15 ans)



Vote du Budget primitif Centre de Loisirs « Nathalie » 2012

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif Centre de Loisirs « Nathalie » 2012 équilibré en dépenses et en recettes à :

- Section de Fonctionnement : 248.281,70 €
- Section d'Investissement : 5.375,72 €

M. MADELENAT fait une remarque quant aux activités du Centre de Loisirs, il souhaiterait avoir un rapport d'activités du Centre.

M. HUSSON lui fait remarquer que des articles sont régulièrement présents dans la Gazette avec des reportages sur les activités. Il indique qu'une enquête de satisfaction sera faite après les vacances d'été.

M. MADELENAT indique qu'il conviendrait d'avoir un projet des activités pour les années futures. C'est ce



qui est demandé aux associations, on pourrait demander la même chose au Centre de Loisirs.

M. HUSSON précise qu'il y a des commissions Centre de Loisirs qui sont organisées régulièrement au cours desquelles il est discuté des activités et des budgets alloués. Le compte-rendu de la commission Centre de Loisirs et Enseignement peut donc être transmis aux membres du Conseil pour plus d'informations.

Mme le Maire tient toutefois à rappeler que le Centre de loisirs n'est pas une association, c'est un service communal avec un budget communal.



Modification des statuts de la Communauté de Communes des Deux Fleuves

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de délibérer de nouveau sur la modification des statuts de la Communauté de Communes suite aux observations formulées par le Contrôle de Légalité, comme il suit :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1 – Aménagement de l'espace communautaire

Création, aménagement, extension et gestion des zones dédiées à l'activité économique suivantes (cf carte en annexe 1) :

- Cannes Ecluse : Zone de la Villotte, Zone du Grand Fossard
- Esmans : Zone du Petit Fossard
- Forges : Zone du Plessis
- La Brosse Montceaux : Zone Terre et Eau
- Marolles sur Seine : Zone du Moulin, Zone de Saint Donain
- Montereau Fault Yonne : Zone de Saint Martin, Zone de l'Allée Saint Germain
- Varenes sur Seine : Zone du Bréau
- Salins : Zone des Morsins
- Saint Germain Laval : Zone de Merlange

Acquisition et gestion de réserves foncières permettant la création de nouvelles zones d'aménagement et de zones d'activités d'intérêt communautaire, ainsi que leur extension, et toute opération reconnue d'intérêt communautaire conformément aux présents statuts.

Elaboration, planification et programmation de document stratégiques de développement territorial à l'exception des documents d'urbanisme notamment SCOT, PLU ...

Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes.

2 – Actions de développement économique

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire, toutes les zones d'une superficie d'au moins 7 hectares créées à compter du 01/01/2003.

Toute extension de ces zones d'intérêt communautaire est considérée d'intérêt communautaire quelle que soit sa surface.

Les extensions de zones communales sont considérées d'intérêt communautaire lorsque la surface d'extension est supérieure à 7 hectares.

Soutien aux organismes contribuant à la création, au maintien et au développement de l'activité économique et de l'emploi.

Création, acquisition, aménagement, gestion d'immobilier et de pépinières d'entreprises quelle que soit leur localisation sur le territoire communautaire.

3 – Tourisme

Création et gestion d'un Office de Tourisme Communautaire.

Promotion du patrimoine naturel, bâti, historique (parc thématiques) et touristiques.

Commercialisation de prestations et de produits touristiques.

Aide à la création d'hébergements touristiques dans le cadre des politiques départementales ou régionales.

Maître d'ouvrage des opérations touristiques d'intérêt communautaire suivantes : Ports de plaisances,

haltes fluviales, Maison de la Seine, péniche d'hébergement itinérante, espace aqua-ludique, en partenariat avec les Communes concernées.

Création d'itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire par la mise en place de mobilier de jalonnement (panneaux, signalétique, bancs, tables ...). Est considéré d'intérêt communautaire tout itinéraire de liaison entre au moins deux communes du territoire complémentaire au maillage des circuits des « petites et grandes randonnées.

Entretien du mobilier de jalonnement (panneaux, signalétique, bancs, tables...).

COMPETENCES OPTIONNELLES

4 – Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Collecte, traitement, valorisation et élimination des déchets des ménages et déchets assimilés.

Aménagement et entretien des lits et berges de rus.

Création, gestion et entretien des moyens de production, de transports, de stockage et distribution d'eau potable. La Communauté de Communes est habilitée à procéder à la vente d'eau pour des communes non membres.

5 - Politique du logement et du cadre de vie

Elaboration et suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Maîtrise d'ouvrage d'opérations d'amélioration de l'habitat privé, notamment OPAH, PIG ou toute autre procédure contractuelle.

6 – Voirie

Création, aménagement et entretien à titre conservatoire des voiries publiques internes des zones d'activités communautaires.

Création, aménagement et entretien des voies et dépendances classées dans le domaine public des communes membres et ouvertes à la circulation des véhicules motorisés.

Les dépendances des dites voiries sont les suivantes :

- la chaussée ;
- les trottoirs, bordures, caniveaux, parvis, places,
- les accotements,
- les fossés et les bassins d'infiltration dès lors qu'ils assurent la gestion des eaux de la chaussée,
- les talus, les parapets, murs de soutènement et ouvrages d'art, dès lors qu'ils sont nécessaires au soutien ou à la protection de la chaussée,
- les dispositifs de signalisation horizontale et verticale (y compris le panneau d'entrée de ville). La signalisation lumineuse (feux tricolores ...) et la signalétique (plaques de rue, plans, panneaux de fléchage directionnel, ...) restent de la compétence des communes,
- les glissières de sécurité,
- les pistes cyclables,
- les potelets et barrières nécessaires à la mise en accessibilité des arrêts de bus, passages piétons et carrefours.

Création, aménagement et entretien de parcs publics de stationnement ouverts et gratuits, classés dans le domaine public des communes membres, directement accessibles depuis la chaussée.

Le nettoyage, le déneigement, la gestion des espaces verts (accotements, fossés, talus, ...), l'éclairage, les abris bus, les porte-vélos, le mobilier urbain (dont celui pour la gestion du stationnement) restent de la compétence des communes.

Aménagement et entretien des dépendances des voies départementales en zone agglomérée des communes dans le cadre de conventions passées avec le Conseil Général de Seine-et-Marne.

7 – Voie verte

Création, aménagement et entretien à titre conservatoire de voies vertes telles que définies par le code de la route à l'article R110-2 (route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers).

Les dépendances des dites voies vertes sont les suivantes :



- la chaussée,
- les trottoirs, bordures, caniveaux,
- les accotements,
- les dispositifs de signalisation horizontale et verticale. La signalisation lumineuse (feux tricolores ...) reste la compétence des communes,
- le mobilier (abris, bancs, tables) et la signalétique (plans ...).

Le nettoyage, le déneigement, la gestion des espaces verts attenants (accotements, fossés, talus, ...), l'éclairage restent de la compétence des communes.

8 – Assainissement

Création et entretien des réseaux collectifs de la collecte et des installations de traitement des eaux usées.

Création et entretien des réseaux collectifs de collecte et des installations de traitement des eaux pluviales.

Contrôle et entretien des installations d'assainissement non-collectifs.

AUTRES COMPETENCES

9 – Mutualisation des services

La Communauté de Communes met en place un service d'assistance à la gestion et à l'instruction des autorisations et actes liés au droit des sols, avec la mise en place de conventions financières, sur demande expresse des communes.

10 – Fonds de concours

Conformément à l'article L.5214-16 V du CGCT, afin d'améliorer l'offre de services sur son territoire, la Communauté de Communes accompagnera les Communes, notamment dans le cadre de la réalisation ou du fonctionnement d'équipements publics de loisirs liés au milieu aquatique (bases de loisirs, baignades, ...).

AUTRES POINTS STATUTAIRES

L'EPCI est dénommé : Communauté de Communes des Deux Fleuves et est constituée pour une durée illimitée et son Siège Social est fixé à MONTEREAU FAULT YONNE 77130 – 29 Avenue du Général de Gaulle.

La Communauté de Communes des Deux Fleuves est composée des communes suivantes : Barbey, Cannes Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Brosse Montceaux, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine.

La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé pour chaque commune de :

- Communes de moins de 500 habitants : 2 délégués
- Communes de 500 à 999 habitants : 3 délégués
- Communes de 1000 à 2999 habitants : 4 délégués
- Communes de 3000 à 9999 habitants : 6 délégués
- Communes de + de 10000 habitants : 8 délégués.

La répartition tient compte des résultats de chaque recensement, total ou partiel. La population prise en compte est la population municipale de chaque commune (celle prise en compte en matière électorale), le réajustement éventuel intervenant lors de la publication au journal officiel de chaque recensement total ou partiel.

Chaque Commune sera également représentée par autant de délégués suppléants qu'il existe de délégués titulaires. En cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, les délégués suppléants peuvent être appelés à siéger au conseil de la Communauté avec voix délibérative.

Article 1- Fonctionnement du conseil

Le conseil se réunit, au moins une fois par trimestre, au siège de la communauté ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Article 2 – Composition du bureau

Le bureau est composé du Président et des vice-présidents élus par le Conseil Communautaire, au scrutin secret après chaque renouvellement des conseils municipaux, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (L.2122-1 et suivants).

Article 3 – Règlement Intérieur

Un règlement intérieur approuvé par le conseil de communauté précisera, en tant que de besoin, toutes autres dispositions non-prévues dans les présents statuts. »

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes des Deux Fleuves.

Avis du Conseil Municipal suite à l'enquête publique sur la demande présentée par la SNB à l'effet d'être autorisée à exploiter une carrière de sables et graviers sur le territoire de Marolles-sur-Seine

Madame le Maire expose au Conseil qu'une enquête publique se déroule depuis le Lundi 12 Mars 2012 jusqu'au Samedi 14 Avril 2012 inclus quant à la demande présentée par la Société Nouvelle de Ballastières (SNB) (siège social : 1 Rue Vasco de Gama – 94046 CRETEIL Cedex) à l'effet d'être autorisée à exploiter une carrière de sables et graviers, sur le territoire de la Commune de Marolles-sur-Seine.

Cette installation est soumise à autorisation au titre de la rubrique 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement annexée à l'article R.511-9 du Code de l'Environnement.

Le dossier de la demande comprend une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement. Il est tenu à disposition du public en mairie de Marolles-sur-Seine durant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Madame le Maire précise que, dans l'étude d'impact, il est mentionné qu'il n'y aura pas d'installation de traitement de matériaux sur place. Les plans de phasage d'exploitation et de remise en état ont été définis de manière à permettre une remise en état au fur et à mesure de l'exploitation et à réduire les surfaces en dérangement.

La remise en état proposée est une remise à vocation naturelle avec remblaiement par apports extérieurs. Il n'y aura pas de création de plan d'eau dans le cadre de la remise en état du site.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à cette enquête publique, mais précise que les camions ne devront pas emprunter les voiries de la Commune de Saint-Germain-Laval.

Demande d'indemnisation de M. MARTINEZ Jean-Claude à la Commune de Saint-Germain-Laval

Madame le Maire demande à Monsieur HUSSON, 1^{er} Adjoint, de prendre la présidence pour ce point de l'ordre du jour.

Monsieur HUSSON, 1^{er} Adjoint, procède à la lecture de la lettre recommandée avec accusé de réception en date du 13 Mars 2012, reçue en Mairie le 14 Mars 2012, du Cabinet d'Avocats DUMONT-BORTOLOTTI-COMBES & Ass., Conseil de Monsieur MARTINEZ Jean-Claude :

« Madame le Maire,

Je vous écris en qualité de Conseil de Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, conseiller municipal de votre Commune.

Par jugement du Tribunal de Police de FONTAINEBLEAU du 7 Février 2012, vous avez été condamnée à verser une amende contraventionnelle de 38 euros, pour les faits de diffamation non publique commise à l'encontre de mon Client.



Dès lors, j'ai l'honneur de solliciter de vos services l'indemnisation de Monsieur MARTINEZ à hauteur de 5.000 € afin de réparer le préjudice moral né de la diffamation dont il a été victime à la suite de votre courrier du 20 mai 2011.

En effet, mon Client a subi un préjudice moral important, ce courrier portant gravement atteinte à sa réputation et à son honneur alors même qu'il était Elu.

Monsieur MARTINEZ a été adjoint municipal pendant de nombreuses années.

Dès lors, en l'absence de réponse positive de votre part quant à l'indemnisation de Monsieur MARTINEZ dans le délai de deux mois à compter de la réception de la présente, celui-ci se verra contraint de porter cette affaire devant la juridiction administrative.

Je me tiens à la disposition de votre Conseil à cet égard.

Vous en souhaitant bonne réception,

Croyez, je vous prie, Madame le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués et les meilleurs. »

Monsieur HUSSON informe les Conseillers qu'un vote à bulletin secret va être effectué pour que chacun puisse se prononcer sur la demande d'indemnisation de Monsieur MARTINEZ Jean-Claude à la Commune de Saint-Germain-Laval à hauteur de 5.000,00 €.

Il invite Madame le Maire et Monsieur MARTINEZ à ne participer ni aux débats, ni aux votes, ainsi qu'à se retirer de la salle, dans la mesure où ils sont tous deux concernés par cette affaire.

Madame le Maire décide de sortir de la salle. M. MARTINEZ indique qu'il a un pouvoir, donc il reste présent dans la salle, mais ne prendra pas part au débat et ne votera que pour la personne dont il a le pouvoir.

Un débat s'engage entre les conseillers municipaux pour savoir s'ils sont autorisés ou non à se prononcer sur cette demande d'indemnisation à la Commune. Certes, ils ont accordé la prise en compte des frais de défense de Madame le Maire dans cette affaire puisque la faute n'était pas détachable de ses fonctions, mais certains s'interrogent sur la position à prendre quant à cette demande d'indemnisation.

M. HUSSON fait toutefois remarquer que les avocats sont censés connaître la loi à l'occasion de cette démarche à l'amiable. Il relit la lettre du Cabinet d'Avocats et indique si le Conseil fait fi de cette demande, le dossier suivra son cours et ira au Tribunal Administratif. Le débat ne porte donc pas sur la somme, mais sur la demande d'indemnisation. Il propose donc au Conseil de voter : « OUI » ou « NON » à l'indemnisation de 5.000,00 €.

Résultats du vote à bulletin secret : 19 votants – 19 bulletins trouvés dans l'urne :

7 bulletins « OUI » (à l'indemnisation de 5.000,00 €)

12 bulletins « NON » (à l'indemnisation de 5.000,00 €).

Le Conseil vote donc, à la majorité, contre le versement d'une indemnité de 5.000,00 €.

Monsieur HUSSON demande aux Conseillers s'ils souhaitent se prononcer sur une contre-proposition pour cette indemnisation. Certains proposent l'euro symbolique.

Un nouveau débat s'engage et, au final, il est décidé de prendre attache auprès d'un Conseiller Juridique pour savoir si le Conseil peut faire une contre-proposition à l'issue du vote fait ce jour qui acte, à la majorité, le refus de l'indemnisation à hauteur de 5.000,00 €. Une nouvelle séance de Conseil Public sera donc organisée en fonction de la réponse qui sera donnée. Un courrier sera adressé d'ici le 13 Mai prochain au Conseil de Monsieur MARTINEZ Jean-Claude pour l'informer de la décision prise.

M. HUSSON invite Madame le Maire à réintégrer la salle du conseil et lui donne lecture des résultats des votes et des décisions prises ce jour.

Mme DERVILLEZ indique qu'elle est très contente que le projet du restaurant scolaire ait été inscrit dans le budget primitif de cette année.

M. TYCHENSKY espère qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises sur ce dossier.

M. FONTAN indique que, pour ce projet, les inscriptions ont été faites et que des décisions modificatives seront peut-être à prévoir en fonction du dossier.

La séance levée à 22h55 et la parole est donnée au public :

M. FLAMANT Bernard indique que Mme POGER, médecin, va s'en aller à la fin de l'année. Y a-t-il une remplaçante de prévu ?

Mme le Maire répond que Mme POGER a mis des annonces sur des journaux spécialisés. Nous n'avons pas de dates précises pour son départ. Aucun jeune médecin ne veut venir s'installer à Saint-Germain-Laval. Il y a des médecins qui vont partir dans les années à venir.

M. HUSSON précise que c'est un problème national ; idem pour les pharmacies, les postes, ... Les systèmes qui sont proposés par le Département, ne fonctionnent pas bien.

Mme TRINCHEAU-MOULIN indique que les horaires de travail sont difficiles.

M. HUSSON précise qu'il y a quelques médecins qui sont décédés dans les environs et qu'ils n'ont pas été remplacés.

M. MARTINEZ demande si la Commune prend à sa charge le loyer, cela faciliterait peut-être la venue d'un médecin ?

M. HUSSON répond qu'il y a certaines communes qui ont construit un local, qui ont payé le loyer et qui ont même donné une voiture, cela n'a pas fonctionné.

M. DOGRU indique que si les gens ne pensent ni au médecin, ni au commerce de proximité, c'est normal que les gens ne soient pas remplacés.

M. HALLART demande si à l'occasion d'une réunion à l'Amicale des Maires ce problème pourrait être soulevé, car il y a une réflexion à mener.

M. FONTAN précise que ce sujet a été abordé lors de la dernière réunion des Maires de Seine-et-Marne et, dans le département, on n'arrive pas à remplir les cabinets médicaux.

M. MARTINEZ rappelle que tout le monde est concerné : la pharmacie, ...

Mme TRINCHEAU-MOULIN indique que ce sont les personnes qui sont sur place, qui font vivre les commerces de proximités.

M. DOGRU indique qu'il va proposer de faire des livraisons. Il va voir ce que cela va donner.

Mme TRINCHEAU-MOULIN demande si en faisant un espace de soins avec des infirmières, des kinés, ... cela attirerait du monde.

Séance close à 23h05.

Conseil municipal public du 3 mai 2012

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs HUSSON Michel, DUDILLIEU Dany, TYCHENSKY Jean, FONTAN Michel, HALLART Frédéric, BERTHIER Hervé, MARTIN Olivier, MARTINEZ Jean-Claude, GORACY Gilles, TRONCY Dany, BAYOL Guy, Mesdames MAUPLLOT Simone, CHEVAL Michèle, LAFONT Françoise, DERVILLEZ Isabelle, LE BEUX Véronique,

ABSENTS REPRESENTES :

- M. HAAS-FRANGI Daniel, représenté par Mme LAFONT Françoise,
- M. MADELENAT François, représenté par M. MARTINEZ Jean-Claude,
- Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par M. DUDILLIEU Dany,

ABSENTS : M. MILANO Serge, Mme MIALON Corinne,

Secrétaire de séance : M. MARTIN Olivier

ORDRE DU JOUR

Demande d'indemnisation de M. MARTINEZ Jean-Claude à la Commune de Saint-Germain-Laval (suite du Conseil Municipal du Jeudi 12 Avril 2012)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur HUSSON pour ce point de l'ordre du jour.

Monsieur HUSSON, 1^{er} Adjoint, rappelle les résultats du vote à bulletins secrets effectué lors du Conseil Public le Jeudi 12 Avril 2012 sur la demande d'indemnisation à hauteur de 5.000,00 € présentée par le Conseil de Monsieur MARTINEZ Jean-Claude :

19 votants – 19 bulletins trouvés dans l'urne :



- 7 bulletins « OUI » (à l'indemnisation de 5.000,00 €)
- 12 bulletins « NON » (à l'indemnisation de 5.000,00 €).

Le Conseil avait donc voté, à la majorité, CONTRE le versement d'une indemnité de 5.000,00 €.

Monsieur HUSSON avait alors demandé aux Conseillers s'ils souhaitaient se prononcer sur une contre-proposition pour cette indemnisation. Certains avaient proposé l'euro symbolique. Un nouveau débat s'était engagé et, au final, il avait été décidé de prendre attache auprès d'un Conseiller Juridique pour savoir si le Conseil pouvait faire une contre-proposition à l'issue du vote fait le 12/04/2012.

Renseignements pris auprès des services juridiques SVP Mairie ainsi que de l'avocat ayant en charge la requête auprès du Tribunal Administratif (pour le retrait de délégation de M. MARTINEZ), il ressort les éléments suivants :

- le jugement en date du 07 Février 2012 mentionne en page 7 que : « en l'espèce, la faute commise par Madame de SAINT LOUP est la rédaction d'une lettre, en sa qualité de Maire, relative au déroulement de conseils municipaux, donc à des relations entre élus, au sujet d'une difficulté touchant à l'organisation des activités de deux clubs de sport de la commune ; cette faute même si elle a un caractère personnel, ne saurait dès lors être considérée comme une faute détachable du service » ;
- en conséquence, le Jugement stipule que l'infraction est non-détachable de la fonction de l'exécutif. Les membres du Conseil Municipal sont donc tout à fait habilités à pouvoir statuer sur la demande d'indemnisation du Conseil de Monsieur MARTINEZ et à faire une contre-proposition.

Cela entre dans la gestion des affaires de la Commune (article L.2121-29 du CGCT).

Monsieur HUSSON invite donc Madame le Maire et Monsieur MARTINEZ à ne participer ni aux débats, ni aux votes, ainsi qu'à se retirer de la salle, dans la mesure où ils sont tous deux concernés par cette affaire.

Madame le Maire quitte la salle.

Certains conseillers indiquent qu'il conviendrait également que Monsieur MARTINEZ, même s'il a un pouvoir d'un autre conseiller, quitte la salle au même titre que Madame le Maire. Un autre conseiller trouve dommage qu'il ait accepté d'avoir un pouvoir ; l'ordre du jour étant connu. Pour le principe de l'équité, il faudrait que les deux sortent ou que les deux restent sans prendre part aux débats. Certains posent même la question de savoir s'il est réellement possible que Monsieur MARTINEZ ait un pouvoir dans la mesure où il est impliqué dans l'affaire ?

Monsieur MARTINEZ indique qu'il est prêt à sortir de la salle mais fait remarquer qu'il a un pouvoir.

Monsieur GORACY propose alors que Monsieur MARTINEZ sorte de la salle pour les débats et qu'il soit rappelé pour le vote.

Les membres du Conseil sont d'accord sur cette proposition ; Monsieur MARTINEZ sort donc de la salle.

Monsieur HUSSON indique que Monsieur MADELENAT a demandé des explications quant à la somme de 30.000 € qui a été évoquée lors du dernier Conseil ; il a souhaité connaître le coût détaillé de cette action en justice jusqu'à aujourd'hui. La réponse sera donnée par Monsieur FONTAN, Adjoint aux Finances.

Monsieur HUSSON rappelle que, lors du dernier conseil, certains conseillers avaient proposé l'euro symbolique en contre-proposition.

Monsieur TYCHENSKY fait remarquer que la première question à poser est de savoir si le conseil est d'accord pour indemniser. Si Oui, à quel niveau. Si Non, la question est terminée. Il y a eu 12 voix contre l'indemnisation à 5.000 €. Que l'on prenne l'euro symbolique ou une autre somme, que risque la commune si l'on va au Tribunal Administratif ? Il relit une partie du jugement et indique que c'est au Tribunal Administratif qu'il appartient de fixer le montant de l'indemnisation.

Monsieur HUSSON rappelle que le Conseil doit se prononcer sur la demande d'indemnisation à l'amiable présentée par le Conseil de Monsieur MARTINEZ.

Il propose donc que les membres du Conseil votent « OUI » ou « NON » pour une indemnisation. Il demande si les conseillers souhaitent voter à bulletins secrets ou à mains levées. Les conseillers décident

de voter à mains levées.

- Avant de passer au vote, il donne la parole à Monsieur FONTAN pour le point financier de cette affaire :
- en ce qui concerne la citation à comparaître devant Tribunal de Police : il a été dépensé en honoraires d'avocats et d'huissiers la somme de 7.993.34 € sur l'année 2011/ Il est attendu la somme de 1.525,14 € pour 2012,
 - en ce qui concerne la requête présentée devant le Tribunal Administratif : cette affaire non- jugée pour le retrait de délégation s'élève à 3.500 € pour les frais d'avocat / il faut prévoir la somme de 2.000 € (cf art 721.1),
 - Il indique également qu'il faut compter une rémunération d'environ 500 € par mois pour les indemnités d'adjoint (11 mois à 500 €). Si dans un an, cette affaire n'est toujours pas réglée, il faudra compter la même somme de 500 €/mois,
 - si Monsieur MARTINEZ poursuit son action de demande d'indemnisation au Tribunal Administratif, il faudra compter 3.500 € de frais d'avocats + remboursement de 2.000 € + 5.000 € d'indemnisation + d'éventuelles réponses écrites des avocats (300 à 500 € de l'heure : 1.500 €),
- soit un coût total de 30.000 €**

Monsieur TYCHENSKY suppose que Monsieur MARTINEZ a demandé au Tribunal Administratif les raisons qui ont conduit Madame le Maire à lui retirer sa délégation.

Monsieur HALLART fait remarquer qu'il y a un cumul des frais et des indemnités.

Monsieur HUSSON reprécise que si le Tribunal Administratif réintègrait Monsieur MARTINEZ, il faudrait prendre en compte le rappel de son indemnité d'Adjoint. Il rappelle que, lors du Conseil Public du 12 Avril dernier, le Conseil s'était prononcé contre la demande d'indemnisation à hauteur de 5.000 € faite par le Conseil de Monsieur MARTINEZ. Il convient de voter maintenant sur une indemnisation OUI ou NON. Il précise que l'avocat de Monsieur MARTINEZ peut refuser cette contre-proposition et qu'alors l'affaire sera portée devant le Tribunal Administratif.

Monsieur MARTINEZ est rappelé pour voter au nom de Monsieur MADELENAT.

Le Conseil vote à mains levées.

Résultat du vote : 18 voix « OUI » pour une indemnisation.

Le Conseil vote, à l'unanimité, POUR une indemnisation.

Monsieur MARTINEZ quitte de nouveau la salle.

Monsieur HUSSON indique que certains conseillers avaient proposé l'euro symbolique. Il demande s'il y a d'autres propositions.

Un large débat s'engage alors. Certains indiquent que si l'indemnisation est à l'euro symbolique, cela conduira à la poursuite de l'affaire devant le Tribunal Administratif ; d'autres indiquent que, lors de la plaidoirie, l'avocat de Monsieur MARTINEZ a bien fait remarquer qu'il n'était pas intéressé par l'argent. Il est proposé la somme de 200 € qui semble être une somme ordinairement accordée dans ce type d'affaire par les tribunaux ; d'autres encore proposent que soient pris en compte les frais engagés par Monsieur MARTINEZ (1.500 € + 750 €), frais qui auraient été pris en compte si la faute était détachable des fonctions. Certains font remarquer que les frais d'avocats de Madame le Maire ont été pris en compte, il conviendrait que cela soit de même pour Monsieur MARTINEZ.

Certains conseillers demandent si l'on ne peut proposer une somme et voir ensuite avec l'avocat jusqu'à ce que cette somme convienne. D'autres demandent si l'on ne peut revoir cette indemnisation en Conseil de Travail.

Monsieur HUSSON répond que, suite au courrier recommandé de l'avocat de Monsieur MARTINEZ, le Conseil se doit de faire une proposition chiffrée et de répondre avant le 13/05/2012.

Monsieur TYCHENSKY maintient que, dans la mesure où il s'agit d'une faute non détachable du service, il appartient au Tribunal Administratif de fixer l'indemnité, peut-être avec comme valeur ce qui est inscrit dans le jugement du Tribunal, soit 1.500 € + 750 €.

Monsieur MARTIN demande si le tribunal pourrait attribuer plus.

Monsieur HUSSON reprend la remarque faite par M. MADELENAT, à la dernière séance de conseil à ce sujet, de rester sur la demande faite par l'avocat de Monsieur MARTINEZ. Il y a eu une proposition faite à



1 € par Monsieur MARTIN lors du dernier conseil.

Monsieur MARTIN indique qu'il y a quand même un écart très important entre 1 € et 5.000 €. Il faut faire une proposition logique.

Monsieur HUSSON rappelle que la partie adverse a demandé 5.000 € et que si l'on propose une autre somme, il ne sait pas quelle sera la décision et quelle sera la somme qui sera acceptée.

Monsieur TYCHENSKY pense qu'il faut se baser sur les sommes mentionnées dans le jugement.

Monsieur HUSSON s'interroge alors sur le montant sollicité et se demande pourquoi l'avocat n'a pas demandé cette somme directement.

Monsieur FONTAN indique que les 1.500 € + les 750 € sont une barre très haute. Il a posé la question à un conseiller juridique qui lui a répondu qu'une indemnisation de 200 € est en moyenne la somme accordée.

Monsieur TYCHENSKY serait alors partisan de laisser le soin au Tribunal Administratif de décider.

Monsieur HUSSON répond qu'il faut prendre une décision.

Monsieur GORACY propose alors que les conseillers se positionnent soit pour 1€, soit pour 200 €, soit pour 2.250 €.

Monsieur MARTIN pose la question de savoir sur quel article du budget, cette somme sera prélevée.

Monsieur FONTAN répond que la somme sera prélevée sur un article dans les charges de gestion courante de la section de Fonctionnement, qu'il y aura une convention entre des deux parties pour le versement de ladite somme et qu'il y aura une clause de non-recours.

Cette solution étant retenue, Monsieur HUSSON fait rappeler Monsieur MARTINEZ pour le vote, soit pour **1 €**, soit pour **200 €**, soit pour **2.250 €**. Il précise que le vote sera fait à bulletins secrets. Les résultats seront, pour le 1^{er} tour, à la majorité absolue, et s'il y a un second tour à la majorité relative.

Nombre de votants 18 – Majorité absolue 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Résultats :

-bulletins avec la mention : 1 € :	10
-bulletins avec la mention : 200 € :	3
-bulletins avec la mention : 2.250 € :	5

Le Conseil vote à la majorité absolue (10 voix) une proposition d'indemnisation à 1 €.

Monsieur HUSSON donne lecture des résultats à Madame le Maire qui a été appelée pour rejoindre la salle.



Tirage au sort des listes de jurés d'assises – Année 2013

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de procéder au tirage au sort, sur les listes électorales, des jurés d'assises pour l'année 2013. Le nombre de noms devra être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition n° 2012 CAB 042, soit **6** pour Saint-Germain-Laval.

Les personnes à retenir devront obligatoirement avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. De plus, il n'appartient pas au Conseil de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance.

Ont été tirés au sort :

- Mme BOELENS Véronique, épouse TOURETTE,**
- Mme NAFAA Hanane, épouse NABBAT,**
- Melle ALBRECHT Nathalie,**
- Mme COTTET Myriam, épouse RICHARD,**
- M. GUERARD Pascal,**
- Madame QUINQUIS, épouse LE BOUEDEC Julienne.**

Affaires et questions diverses**Construction d'une Salle Polyvalente et locaux associatifs – Marché avec la Société OBM Construction**

Madame le Maire informe le Conseil que, suite à l'avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux de « Construction d'une Salle Polyvalente et locaux associatifs » sur le Stade de Pontville à Saint-Germain-Laval, il a été procédé à l'ouverture et l'analyse de la seule offre reçue dans le cadre de cette procédure adaptée.

L'offre de la Sté OBM Construction, répondant à tous les critères demandés, a été retenue pour un montant HT de 231.516,00 € avec l'option pour le local d'entretien à 981,00 € HT (Lot n° 6 – Plomberie/VMC), soit un montant total HT de 232.497,00 € (278.066,41 € TTC).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir avec la Société OBM Construction (Rue des Sablons - BP 34612 ORMES - 45146 SAINT JEAN DE LA RUEILLE Cedex) pour un montant total HT de 232.497,00 €.

Pour information, Madame le Maire rappelle les montants de subventions pour la réalisation de ces travaux :

- ✓ Conseil Général – Contrat CONTACT : 89.700 €
- ✓ Conseil Régional : 69.000 € accordés par la Commission permanente du 16/11/2011
- ✓ Etat – Réserve sénatoriale : 30.000 € accordés – Décision de notification d'attribution de subvention n° 2010/500122. (courrier reçu le 28/10/2010 – commencement des travaux avant le 28/10/2012)

Soit un total de subventions de 188.700 € (67,78 %)

Part communale restante : 89.366,41 €

Elle précise que ces travaux seront réalisés dans un délai de 4 mois et 2 semaines. L'entreprise OBM travaille au mois d'Août.

La séance est close à 21h35

M. TYCHENSKY souhaite savoir s'il y aura prochainement un conseil de travail. Il demande où en est l'étude diagnostic, car au vu du contexte électoral, il ne connaît pas les règles qui seront fixées par la nouvelle majorité, ni si la commission examinera le dossier en Novembre.

M. HUSSON ne voit pas pourquoi les 12.000 € accordés par le Député actuel ne seraient pas acceptés ? Même si les personnes changent, cela ne change pas le délai administratif de révision pour que le nouveau député décide.

Mme le Maire indique qu'en ce qui concerne l'étude diagnostic de l'Eglise, cela ne pourra être lancé qu'au mois de Septembre 2012.

M. HUSSON indique qu'au travers des subventions données par le Député, il y a une sorte de fidélisation des collectivités territoriales.

Mme le Maire tient à préciser que les promesses faites par les Préfets et les sous-préfets restent toujours d'actualité. Pour exemple, elle cite l'inauguration de l'extension de l'école à Esmans. Le Maire a vu passer 3 préfets et sa demande de subvention est toujours restée d'actualité.

M. TYCHENSKY renchérit en indiquant que les préfets peuvent changer, mais que les services gardent la gestion du dossier.

Mme le Maire précise que le dossier a été envoyé. Pour le dossier du restaurant scolaire, c'est exactement la même chose ; la délibération a été envoyée et le reste du dossier suit.



M. TYCHENSKY indique qu'il n'a aucun souci par rapport au Député. Il faut juste présenter le dossier pour un passage en commission.

Mme le Maire pense que le dossier du restaurant scolaire est prioritaire par rapport aux autres dossiers.

M. FONTAN souligne qu'au sujet de l'Eglise, la subvention a été inscrite dans le budget. Il indique également qu'il faudra songer à la création d'une association pour recevoir des dons d'entreprises privées ou de mécènes.

Mme le Maire indique que sur plusieurs communes, la mairie a porté le dossier de la réhabilitation de l'Eglise et que l'association s'est occupée de la restauration de tableaux, par exemple.

M. FONTAN indique que la Mairie de Chevry-en-Sereine a procédé ainsi. Quelques Entreprises ont donné des fonds à une association.

M. TYCHENSKY indique que l'association existe déjà et que cela a été fixé dans ses statuts, mais il faut une étude-diagnostic.

M. FONTAN précise que rien n'empêche qu'une autre association puisse se créer ; les mairies ne pouvant recevoir directement des dons d'entreprises.

Mme le Maire indique qu'elle se renseignera auprès des Communes qui ont mené ce type d'actions.

Mme LE BEUX indique qu'il n'y aura pas d'inter-villages cette année. La commune de Laval en Brie et celle de Salins ne veulent plus participer à ce type de manifestations. Il faut donc réfléchir pour l'année prochaine, si d'autres communes souhaitent participer à ce genre de manifestations dont le but premier est de se retrouver.

M. MARTINEZ indique que la Commune de Marolles-sur-Seine avait émis le souhait de participer à cette manifestation.

M. TYCHENSKY indique qu'il y a de nouveau un tas d'ordures sauvages qui a tendance à grossir Rue de Verdun. Par ailleurs, en empruntant le Chemin des Sables, il a aperçu une sorte de plateforme avec auvent contenant des détritux.

Mme le Maire répond qu'un courrier sera fait au propriétaire après vérification.

M. HUSSON indique que les travaux de signalétique sont réalisés.

M. TYCHENSKY indique la présence d'évangélistes sur la Commune.

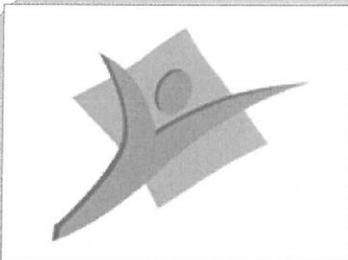
Mme le Maire répond qu'effectivement un groupe d'une soixantaine de caravanes s'est installé près de la plateforme de jeux aux Louvières. Les autorités ont été prévenues et ils doivent repartir dès Dimanche 06 Mai 2012. Tout se passe bien avec le voisinage, elle s'y rend régulièrement.

Séance levée à 21h50.

Prochain conseil municipal public

LUNDI 11 JUIN 2012

20h30 - Salle de conseil Ancienne mairie



MISSION LOCALE

POUR L'EMPLOI DES JEUNES
Bassin Economique de Montereau

3 rue André THOMAS - 77130 MONTEREAU
TEL 01.60.57.21.07

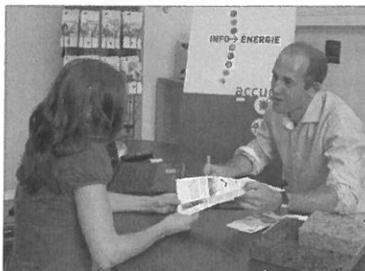
La MISSION LOCALE accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans.

PERMANENCE à La Mairie de SAINT GERMAIN LAVAL
LES MERCREDIS DE 13H45 à 17H30 tous les 15 JOURS

Prochains Rendez-vous le 20/06

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter :

Melle Jessica IMIRA ou Melle PENANCIER Laure au 01 60 57 21 07.



**La Communauté de Communes des Deux Fleuves,
en partenariat avec Seine et Marne Environnement,
a ouvert un Espace Info Energie sur le territoire**

Un Espace Info Energie ouvert au public depuis le 1^{er} février 2012

Permanence sur rendez-vous le mercredi de 15h30 à 19h30
Tél. : 01 64 31 19 67 - Email : eie.cc2f@me77.fr



A.C.S.G

DANSE DE SALON RANDONNEES

Patrice CHARRÉ 01 64 32 42 65

STRETCHING RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Mr VITORINO 06 78 66 75 99

GYMNASTIQUE ADULTES

Mr VITORINO 06 78 66 75 99

GYMNASTIQUE ENFANTS

Dominique VAN DOORN
01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

Associations indépendantes

ECHECS

Monsieur BOULHEL - 06 63 67 74 07

JUDO

Olivier PIERDET - 01 64 70 22 37

TIR A L'ARC

M THEISS - 01 64 23 57 10

CLUB DE L'AGE D'OR

Denise NOIRAU - 01 60 96 20 03

Au CLUB - 01 64 31 07 36

TENNIS

Jean-Marc PAGES - 06 15 36 57 37

ARTS « LEZARTISTES »

Annie-Claude FOUICH

01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

LES ARTS de la DANSE et du SPECTACLE

Marinette HUSSON - 01 64 70 07 66

LES AMIS DU PATRIMOINE

Jean TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

MUSCULATION

Cent Familles

Daniel DOISY - 06 11 03 50 69

E.S.L

V.T.T Loisirs

Jacques JACQUIN

01 64 32 47 07

KARATÉ DO

M VIGNAUD Vincent

06 87 49 71 20 / 06 13 47 77 21

FOOTBALL

Permanence au stade / 18h30-20h

01 64 32 44 41

COUTURE

Chantal DODET

01 64 32 29 38

BRODERIE « Au point compté »

M-L MARTINEZ

01 64 32 43 50

DENTELLE AUX FUSEAUX

Danielle LLOREN

01 64 70 22 03

PECHE A LA MOUCHE

Daniel CASSAIGNE 01 64 70 29 32

COMITE DES FETES

Dany DUDILLIEU

01 60 96 16 89



Accès à la déchetterie de Montereau

Horaires de la déchetterie

Jours	Périodes	01/04 au 30/09	01/10 au 31/03
LUNDI	Matin	8h30-12h30	9h-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
MARDI	Matin	8h30-12h30	8h30-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
MERCREDI	Matin	8h30-12h30	8h30-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
JEUDI	Matin	8h30-12h30	9h-12h30
	Après-midi	13h30-19h	13h30-18h
VENDREDI	Matin	Fermé	Fermé
	Après-midi	14h-19h	14h-18h
SAMEDI	Matin	8h30-12h30	8h30-12h30
	Après-midi	14h-19h	14h-18h
DIMANCHE	Matin	9h00-12h30	9h00-12h30

A ne pas déposer avec les encombrants

(liste non exhaustive)

- * Tous déchets supérieurs à 50 kg ou 2 m de long
- * Bouteilles et cartouches de gaz et Extincteurs
- * Déchets ménagers spéciaux
- * Peinture, colle, solvants
- * Corrosifs, acide base
- * Emballages souillés
- * Phytosanitaires
- * Piles au mercure
- * Aérosols (ayant contenu des produits toxiques)
- * Contenants même vides ayant renfermé des liquides dangereux (cuve à mazout, bidons d'huile,...)
- * Déchets automobiles
- * Tous liquides



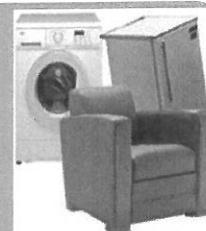
La déchetterie est fermée les 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques



Collecte du tri sélectif :

→ **Vendredi 8 et 22 juin 2012**

→ **Vendredi 6 et 20 juillet 2012**



Collecte des Encombrants :

JEUDI 14 JUIN 2012 à partir de 5 heures du matin

Mairie de Saint-Germain-Laval

1, Rue de Verdun
77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 10 62 / Télécopie : 01 64 32 90 69

Messagerie : mairie.st-germain-laval77@laposte.net

Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Directrice de la publication :

Marie-Claude de Saint Loup, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation

Michel Husson, Adjoint au Maire chargé de l'Information

Distribution et Impression :

Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843